

1960

Beaune 85

Follow this and additional works at: https://via.library.depaul.edu/vdpstd_bou

Recommended Citation

Beaune 85.

https://via.library.depaul.edu/vdpstd_bou/3

This Article is brought to you for free and open access by the Studies at Via Sapientiae. It has been accepted for inclusion in Bouchet, entretiens des ordinands by an authorized administrator of Via Sapientiae. For more information, please contact digitalservices@depaul.edu.

BEAUNE 85

ENTRETIENS DES ORDINANDS SUR LES MATIERES DE DEVOTION

Bibliothèque Municipale de Beaune, France

Avis
Pour celui qui fera les Entretiens du soir
A Messieurs les Ordinands

1. Comme la fin de ce employ est d'inspirer à ces messieurs l'esprit de leur condition, le zèle de la gloire de Dieu, l'humilité, la pureté, et autres vertus ecclésiastiques, il ne doit pas tant s'appliquer sur son industrie, éloquence, ou capacité, que sur la grâce de Dieu, qui seule peut opérer ces bons effets, et que pour ce sujet, il doit implorer par ses prières et par ses sacrifices.

2. Pour ce sujet il est fort à propos de se bien convaincre dans la méditation, des vérités qu'il aura à traiter, afin de les persuader plus aisément aux autres, et que parlant par la bouche du coeur, il puisse être entendu des oreilles du coeur.

3. Il s'étudira surtout de parler dans la simplicité que l'Évangile et les Pères nous recommandent, sans se mettre en peine de la politesse du discours, ou de traiter des questions plus curieuses qu'utiles, mais s'arrêtant principalement aux choses qu'il croira devant Dieu être plus profitables à ces messieurs, quoique peut-être moins revenantes à son humeur.

4. En tout cela il tâchera de suivre les opinions communes, et les mieux reçues dans l'Église, sans pourtant s'emporter d'invectives contre ceux qui en ont de particulières, et moins encore contre les évêques et Prélats de l'Église, dont on doit toujours inspirer aux clercs inférieurs, l'estime et le respect, principalement en ce qui concerne la conduite de l'Église.

5. Il serait bien à propos si son loisir le permettrait, qu'il entendit les entretiens qui se font le matin environ neuf heures, afin de ne point tomber dans l'inconvénient de trop redire, ou même contredire quelque chose de ce qu'on y aurait avancé. Il pourrait aussi (s'il le juge à propos) se servir utilement de la lecture du réfectoire, pour appuyer davantage certaines vérités importantes, auxquelles il aurait déjà préparé les esprits.

6. On traite ordinairement trois points, ou deux tout au moins, en quoi il est bon de remarquer qu'on ne se doit point tant arrêter sur le premier, qui est des motifs, que l'on soit obligé de passer légèrement sur les deux autres points, dansquels est le principal fruit. Si l'on peut donc, il faut tâcher de les faire égaux, ou même faire le premier plus court, et appuyer davantage sur les deux derniers, et y particulariser beaucoup les actes, et les moyens d'acquérir la chose dont on parle, et se comporter en cela une grande simplicité et dévotion, qui est ce qui touche et persuade plus.

7. Pour la façon extérieure, les entretiens se font sans surplis, avec le bonnet carré, et une robe de chambre, ou de docteur si on a le degré. On commence par le signe de la croix, et après avoir salué la compagnie, on se couvre, et l'on peut s'asseoir pour proposer le sujet de son entretien, sans dire l'Ave Maria. On tâche (tant que faire se peut) de ne point passer l'heure, et pour ce sujet le clerc qui tient la salle avertit aux trois quarts, afin qu'on ne soit

point surpris. Ayant achevé tous les entretiens, on remet le papier entre les mains de celui qui a la conduite de l'ordination.

8. Il est à propos que sur la fin du premier entretien, il leur recommande bien la récollection, le silence, et la modestie ecclésiastique, leur en représentant l'importance, et leur donnant cela comme un moyen excellent pour bien faire l'oraison, et même toute leur retraite, qui doit être faite dans l'esprit de récollection, de silence, et d'occupation intérieure, s'ils en veulent tirer du fruit.

9. Il sera bon aussi que de temps en temps il leur inculque encore cela dans les autres entretiens, selon les occasions. Le premier entretien se fait le jeudi de la semaine qui précède celle en laquelle on confère les ordres, à quatre heures après midi.¹

¹ 30/06/2009Ms 208, Archives de Saint-Sulpice, Paris.

PREMIER ENTRETIEN

De l'Oraison Mentale

La fin de la Retraite des ordinands en ce lieu est pour se bien disposer à prendre les Ordres, et mener une vie vraiment ecclésiastique.² Le premier moyen pour cela est l'oraison mentale. Nous en dirons trois choses: premièrement l'importance aux ecclésiastiques et spécialement aux ordinands de la faire, et de la bien faire; secondement en quoi elle consiste et la méthode de la faire; troisièmement les moyens de la bien faire.

1.P.[Premier Point]. Il importe aux ecclésiastiques et ordinands de faire oraison mentale, 1. parce que c'est un moyen très propre de se défaire de leurs imperfections, et s'avancer à la vertu. Les ecclésiastiques sont obligés plus que les autres de se corriger de leurs défauts, et s'étudier à la perfection de leurs dignités. Or, un des moyens qu'ils aient pour cela plus efficaces, c'est l'exercice de l'oraison mentale; car, pour se corriger de ses défauts et s'avancer à la vertu, il faut appréhender l'horreur du vice et la beauté de la vertu, concevoir des affections et résolutions pour suivre l'un et embrasser l'autre, [et] obtenir des grâces de Dieu pour cela; et c'est justement ce qu'on fait en l'oraison mentale, qui n'est composée que de ces actes comme il se verra dans la suite, et c'est pourquoi Notre Seigneur disait dans l'Evangile: "[Et] cognoscetis veritatem, et veritas liberabit vos" .³

2. Qui s'adonne à l'oraison mentale en fait beaucoup mieux les fonctions de l'état ecclésiastique; car, comme en l'oraison on en connaît évidemment l'importance et dignité, et qu'on y reçoit des sentiments d'affections et de respect, on s'y applique avec bien plus d'esprit, attention, et modestie; ainsi on prêche beaucoup mieux, on célèbre mieux la Messe. Saint Grégoire, expliquant ce verset du Psal. 144, v.7: [*Et virtutem terribilium tuorum dicent, et magnitudinem tuam narrabunt.*] *Memoriam abundantiae suavitatis tuae eructabunt, et iustitia tua exultabunt*,⁴ dit qu'il se rapporte à ceux qui sortent de l'oraison

²_{30/06/2009}Ces premières paroles des entretiens du soir du Beaufort 85 nous suggèrent quelque chose de l'intention de l'auteur et nous livrent dès le début sa source et son inspiration. Les mots "La fin de la retraite" évoquent immédiatement Les Exercices Spirituels de Saint Ignace: L'homme est créé pour louer, révéler et servir Dieu notre Seigneur et par là sauver son âme, et les autres choses sur la face de la terre sont créées pour l'homme, et pour l'aider dans la poursuite de la fin pour laquelle est créé (Principe et Fondement, Exer. 23, 1). Ces premières paroles du Ms 85 indiquent d'abord que la retraite était la meilleure méthode de réforme du clergé et, par conséquent, elles annoncent "in embryo" les deux notions qui devinrent les bases sur lesquelles fut construite la théologie du sacerdoce au dix-septième -- vocation et sainteté. Ces notions sont clairement exprimées plus loin, dans le Ms 191, plus développé et plus récent, où nous lisons pour le même entretien, De l'Oraison Mentale: "Découvrir le secret de la volonté divine sur votre vocation, nous disposer à recevoir saintement les Ordres, supposé que vous y soyez appelés par la divine miséricorde, prendre des mesures les plus justes pour vivre d'une manière proportionnée à la grandeur de la sainteté de l'état ecclésiastique". Ainsi est née une nouvelle image du prêtre: "Par le caractère sacerdotal, nous portons empreinte en notre âme la physionomie en quelque sorte physique du Christ-Prêtre-Souverain. Ne faut-il pas que sa physionomie morale se reflète dans notre conduite, dans nos moeurs? Tel sera le thème constant des exhortations adressées aux clercs par les Olier, les Condren, les Eudes, les Vincent de Paul." -- Cf. Pourrat, Le sacerdoce, doctrine de l'Ecole Française (Paris: Bloud et Gay, 1931), p. 20.

³_{30/06/2009}Et vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous rendra libres: Cf. Jean 8:32. Le Ms 1328 (Lyon), qui est essentiellement le même texte que celui du Ms 85 (Beaufort), cite Saint Bernard ici: Ad Eugen, Liber 4, cap. 6, et une citation en latin s'ensuit avant le commencement du deuxième point: "Qui s'adonne . . . etc.", et se termine avec Jean 8:32, "Cognoscetis veritatem . . . etc."

⁴_{30/06/2009}Elles diront quelle est la vertu de vos oeuvres qui sont si terribles, et feront entendre quelle est votre grandeur : Cf. Ps. 14[5]:6-7.

pour entrer dans l'exercice des offices divins.⁵ Il est rapporté dans un livre des excellents prédicateurs du siècle dernier que le Cardinal Borromée,⁶ neveu du Saint Père,⁷ a composé, d'un [prédicateur] qui était incomparable du temps de son oncle, quoiqu'il eût fort peu d'acquit, et remarque qu'à son entrée en chaire chacun était déjà touché; or, la préparation qu'il y apportait était de faire deux ou trois heures d'oraison auparavant que d'y monter.⁸ Voyez la différence qu'il y a d'un office chanté par un bon prêtre bien réglé dans le commun des ecclésiastiques; de là vient en partie de ce que les uns s'adonnent à l'oraison, les autres non.

3. On y reçoit un grand allègement dans ses travaux conjoints à la condition ecclésiastique. Les ecclésiastiques qui veulent bien vivre, et spécialement ceux qui sont en charge, ont de grandes et fréquentes mortifications à souffrir; et à ceux s'adresse proprement cette parole de Notre Seigneur (Act. 9.16): [*Ego enim*] ostendam illi quanta oporteat eum pro nomine meo pati.⁹ Or, un excellent moyen pour les fortifier en leurs travaux est l'oraison mentale, où on découvre le grand profit et honneur qu'il y a de travailler pour Dieu; que bienheureux est celui qui souffre pour son service: on conçoit un zèle et affection de souffrir davantage, on demande à Dieu la grâce, et on retourne du combat plus animé que jamais. C'est pourquoi Notre Seigneur, retournant du travail, convie ses Apôtres de venir se

530/06/2009⁵Nam quemadmodum feriunt propheta testatur, dicens: Virtutem terribiliorum tuorum dicent, et magnitudinem tuam narrabunt. Et quemadmodum blandientes rigent secutus adiunxit: Memoriam abundantiae suavitatis tuae eructabunt, et iustitia tua exsultabunt. In nive ergo vel grandine habentur thesauri, quia plerique iniquitatis torpore frigidi, a superna gratia assumpti, in sancta Ecclesia iustitiae luce fulgescunt, et pravam adversariorum scientiam doctrinae suae ictibus tundunt. Unde apte est subditum: Quae praeparavi in tempus hostis, in diem pugnae et belli". Cf. Saint Grégoire le Grand, *Moralia in Job*, Liber XX, xx, PL 76, col. 498. Commentant les mots de Job 38:22-23, "Numquid ingressus es thesauros nivis, aut thesauros grandinis aspexisti, quae praeparavi in tempus hostis, in diem pugnae et belli?", saint Grégoire se rapporte aux mots "In nive ergo vel grandine habentur thesauri" comme Oraison et les mots "scientiam doctrinae ictibus tundunt" comme Office Divins. Le mot "ictibus" se réfère particulièrement au rythme musicale du chant Grégorien.

630/06/2009⁶Saint Charles Borromée (1538-1584), un des plus grands évêques réformateurs de l'Eglise catholique, a commencé les synodes provinciaux dans son diocèse de Milan, et a publié ses instructions sur la prédication sous le titre, *Instructions praedicationis Verbi Dei*. Avec les décrets du concile de Trente et le Catéchisme de Trente, cet ouvrage est devenu un ouvrage de base pour la prédication pendant deux ou trois siècles après. Saint Charles a voulu que les règles de l'Oraison soient connues par tous les prêtres, outre qu'être pratiquées au mois des Exercices. En conséquence, le Concile Provincial V (de Milan), en 1579, ordonna aux examinateurs du clergé d'interroger chaque ecclésiastique sur la manière dont il méditait: Si avail-il la pratique constante de l'oraison; quelles méditations faisait-il, quelle était sa façon de prier, quel fut son fruit, quelle fut l'utilité qu'il en retire, quelles les parties de son oraison, quelles les règles de sa préparation et toutes les autres choses (Voir le concile Provincial de Milan V, 1579,). Voir Léopold Willaert, "Après le concile de Trente, La Restauration Catholique (1563-1648)", dans Fliche & Martin, *Histoire de l'Eglise* (Paris: Bloud & Gay, 1960), XVIII, p. 69; Jedin-Broutin, *L'évêque dans la tradition pastorale du XVIe siècle*, éd. univ., 1953; P. Broutin, "Les deux grands évêques de la Réforme catholique", *Nouvelle Revue théologique*, Louvain-Paris-Leipzig-Tournai, 75 (1953), 282-300; A. Degert, "Saint Charles Borromée et le clergé français", *Bull. de litt. eccl. de Toulouse*, 4 (1912), 145-159, 193-213; R. Mols, "Saint Charles Borromée, pionnier de la pastorale moderne", *N.R.T.*, 79 (1957), 600-747; J. Orcibal, *Le Premier Port Royal*, Nouvelle Cléo, 5-6 (Paris: Presses Universitaires de France, 1950), p. 269; Arnauld parle de saint Charles comme "le modèle des bons prélats".

730/06/2009⁷Le Pape Pie IV: Cf. Willaert, *La Restauration Catholique* (ibid.), p. 69.

830/06/2009⁸Allusion à "Maxime vero nocte quae concionis diem praecedit, eam praeparationem adhibebit, ut ardentem Deum oret, omnes sapientiae, omniumque Sanctorum virtutum auctorem, qui et sibi, et aliis qui audituri sunt, largiatur, unde divinus cultus, et salus animarum adjuvetur". Cf. Saint Charles Borromée, *Instructions praedicationis Verbi Dei, Pastorum Instructiones: Ad concionandum, Confessionisque et Eucharistiae Sacramenta ministrandum utilissimae*, éd. Ex Officina Christophori Plantini, 1586, p. 44. Voir aussi: "Non decet Christianum hominum, opus aliquod ante suscipere, aggressive, quam Dei auxilium religiosi precibus imploret. Dixit enim Dominus, Sine me nihil potestis facere. . . . Parochus igitur, cuius est populum ad optima quaeque instituta erudire, concionator item illum, prout usu venerit, cohortetur, ac moneat, ut neque publice, neque privatim quicquam aggrediatur, nisi primo sanctis precibus Deo adhibitis": Cf. "De Oratione", 16, dans *Acta Ecclesiae Mediolanensis, sive Sancti Caroli Borromaei Instructiones, Et Decreta*, Parisiis, 1645, pp. 44-45. Saint François de Sales dit de lui: "Certes, le grand miroir de l'ordre pastoral, saint Charles, archevêque de Milan, n'étudiait jamais dans l'Ecriture sainte, qu'il ne se mit à genoux et tête nue, pour témoigner le respect avec lequel il fallait entendre et lire la volonté de Dieu signifiée" (*Traité de l'Amour de Dieu*, livre VIII, chap. III).

930/06/2009⁹[Car je] lui montrerei combien il faudra qu'il souffre pour mon nom: Cf. Actes 9:16.

retirer et prendre haleine au désert, Marc 6.31: *Venite seorsum in desertum locum, et requiescite pusillum.*¹⁰

4. Il n'y a point d'exercice qui nous rende de plus grand "e" exemple, et meilleure édification. Nous sommes plus obligés que les autres à l'édification du prochain; car, outre l'obligation commune, nous en avons une de justice à raison de notre qualité comme lumière du monde et sel de la terre.¹¹ C'est pourquoi Saint Paul exhorte Timothée 2:7,¹² □ *In omnibus teipsum praebe exemplum bonorum operum.*¹³ □ Or, l'exercice qui contribue davantage à cela est l'oraison mentale, car ce qui fait que nous édifions le prochain, c'est notre recueillement intérieur. Hé! quel exercice nous excite davantage à ce recueillement que l'oraison mentale! ce qui est dit de Moïse au sortir de l'entretien avec Dieu: Exode 34:29, [Et] ignorabat quod cornuta esset facies sua ex consortio sermonis Domini.¹⁴ □

5. Nous ne pouvons enseigner la pratique de l'oraison mentale aux laïques, si nous ne la pratiquons nous mêmes. Il est certain, 1. que Dieu veut conduire plusieurs laïques à la perfection par l'oraison; [2.] que ceux qu'il a destinés pour les former sont les ecclésiastiques comme il les a destiné "s" pour enseigner la loi, Malachie 2:7, [Labia enim sacerdotis custodient scientiam,] et legem requirunt ex ore ejus, [quia angelus Domini exercituum est.]¹⁵ □ Hé! le moyen qu'ils la puissent bien enseigner s'ils ne la pratiquent eux mêmes, ne mériteraient-ils pas bien le reproche: Romains 2:21, Qui [ergo] alium doces, teipsum non doces,¹⁶ □ et celui de l'Evangile: Saint Matthieu, Coecus [autem] si coeco ducatum praestet, ambo in foveam cadunt.¹⁷ □

6. Les ordinands, pour se bien disposer aux ordres, doivent souvent consulter Dieu sur cet état, faire confession générale, apprendre à bien exercer et recevoir les ordres et s'édifier l'un et l'autre. Hé! quel moyen de bien faire chacune de ces choses sinon par le

¹⁰30/06/2009 Venez vous retirer en particulier dans quelque lieu solitaire, et vous reposer un peu: Cf. Mc 6.31.

¹¹30/06/2009 Vous êtes le sel de la terre. Que si le sel perd sa force, avec quoi le salera-t-on? Il n'est plus bon à rien qu'à être jeté dehors, et à être foulé aux pieds par les hommes. Vous êtes la lumière du monde. Une ville située sur une montagne ne peut être cachée. Et on n'allume point une lampe pour la mettre sous le boisseau; mais on la met sur un chandelier, afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison. Ainsi que votre lumière luise devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes oeuvres, et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux: Cf. Matt. 5:13-16.

¹² □ Lire Tite 2:7.

¹³ □ Rendez-vous vous-mêmes un modèle de bonnes oeuvres en toutes choses (Tite 2:7).

¹⁴ □ Et il ne savait pas que de l'entretien qu'il avait eu avec le Seigneur il était resté des rayons de lumière sur son visage (Exode 34:29).

¹⁵ □ [Car les lèvres du prêtre seront les dépositaires de la science;] et c'est de sa bouche que l'on recherchera la connaissance de la loi, [parce qu'il est l'ange du Seigneur des armées.] Voir aussi, Saint-Sulpice 191, Huitième Entretien, De la science des Prêtres.

¹⁶ □ Et cependant vous qui instruisez les autres, vous ne vous instruisez pas vous-mêmes (Rom 2:21)

¹⁷ □ Que si un aveugle conduit un autre aveugle, ils tombent tous deux dans la fosse: Cf. Matt. 15:14.

moyen de l'oraison mentale, qui fournit des lumières, des grâces et mouvements pour tout cela si bien que l'on peut dire de l'oraison ce que l'Apôtre dit de la piété dont elle est une action: [1] ad T<h>imot. 4:8, Pietas ad omnia utilis est.¹⁸□

2.P. L'oraison est une application d'esprit à la considération de quelques points de dévotion pour en devenir plus saints et vertueux,¹⁹□ d'où nous apprenons trois choses touchant la méditation: 1. que le sujet en doit être toujours un point de dévotion, qu'il y a la même différence entre les autres occupations et l'oraison comme entre celui qui travaille sur un fond de commune étoffe, et celui qui travaille sur un fond riche; 2. qu'il faut arrêter quelque temps son esprit sur le sujet de l'oraison, et ne pas y passer légèrement et faire comme l'abeille qui pour composer son miel des fleurs s'y arrête quelque temps pour en tirer le suc. Car ceux qui passent d'une considération à l'autre légèrement ne font que perdre le temps et se troubler; et on peut appliquer à telles âmes cette parole de l'Evangile, Luc 10:41: Martha, Martha, sollicita es, et turbaris [erga plurima],²⁰□ et cette autre: Seminastis multum, et intulistis parum;²¹□ 3. que le sujet de l'étude et de la méditation est quelquefois de même, mais ils diffèrent en ce que l'étude se fait pour en devenir plus savant, et la méditation pour en devenir meilleur, et quiconque méditerait pour procurer davantage l'instruction, et avancement du prochain que le soin propre cesserait pour lors de faire oraison.

3.P. Pour apprendre la méthode que l'on y doit garder, [il] faut savoir que l'oraison mentale consiste en trois parties. La première est la préparation; la seconde, le corps de l'oraison; la troisième, la conclusion.²²□ La préparation consiste en 3 actes: 1. se mettre en

¹⁸□ La piété est utile à tout: Cf. 1 Timothée 4:8.

¹⁹□ “L'Oraison Mentale donc, Messieurs, est une application de l'esprit et du coeur sur un sujet de dévotion pour en devenir meilleur, et plus régulier dans ses devoirs”. Voir aussi, Saint-Sulpice 191, Première Entretien, De l'Oraison Mentale.

²⁰□ Marthe, vous vous empressiez et vous vous troublez [dans le soin de beaucoup de choses]: Cf. Luc 10:41.

²¹□ Vous avez semé beaucoup, et vous avez peu recueilli: Cf. Aggée 1:6.

²²□ Allusion évidente à l'Introduction à la vie dévote de saint François de Sales, car plus loin (Saint-Sulpice 191, De l'Oraison Mentale) nous lisons: “Quant à la méthode de ce saint exercice, Messieurs, je crois que vous n'en pouvez choisir de meilleure que celle que Saint François de Sales conseillait, et qui se pratique dans toutes les saintes et pieuses communautés où nous voyons que la piété cléricale a commencé à reflourir dans nos derniers siècles”. Parmi les auteurs cités par saint François de Sales nous pouvons tenir compte particulièrement de Louis de Grenade et Louis Du Pont, lesquels noms sont cités aussi dans certains manuscrits (Cf. Ms de Bouchet, Troisième Entretien: De la pénitence; Ms 14428, Trois Procès-Verbaux de conférences tenues vers le milieu du XVIIe siècle par divers Evêques de France, Bibliothèque Nationale, Paris) comme des livres essentiels à tout prêtre et qui ont dû servir comme source principale pour l'entretien De l'Oraison Mentale. Voir

la présence de Dieu, nous figurant que Dieu nous est présent en l'une de quatre manières rapportées en l'introduction,²³ et celle à laquelle nous avons plus d'attrait, et faisant un acte de profonde adoration intérieure. Car si nous devons nous conserver en la présence de Dieu pour bien faire toutes nos actions, Psal.15:8: Providebam Dominum in conspectu meo semper,²⁴ beaucoup plus nous devons nous y exciter, quand nous avons à lui parler pour éviter ce reproche de l'Écriture, Matth. 15:4: Populus [hic] labiis me honorat: cor autem eorum longe est a me;²⁵ Jérémie 12:2: Prope es tu ori eorum, et longe a renibus eorum;²⁶. invoquer son secours, car outre ce besoin général que nous avons de la grâce de Dieu en toutes nos actions, nous l'avons particulièrement au sujet de l'oraison, car comme dit Saint Paul: R<om>. 8:26: [Nam] quid oremus, sicut oportet, nescimus . . . etc.,²⁷ et d'autant plus que toutes les lumières et bons mouvements que nous y devons y concevoir sont au-dessus de nos forces. Cette invocation se fait par paroles de l'Écriture de l'Église, ou celles que la dévotion nous suggère; 3. se présenter le sujet qu'on veut méditer, ce qui se fait

Louis De Grenade, Traité de l'Oraison . . . ; Memorial de la vie Chrétienne . . . ; Louis du Pont, Méditations sur les mystères de notre foi avec la pratique de l'Oraison Mentale (Valladolid,1605).

²³ “Les parties sont la préparation, la lecture du sujet, la méditation, l'action de grâces et la demande”. Cf. Louis de Grenade, De l'Oraison et de la Considération, première partie, “Des cinq parties de l'oraison”, chap. III-VIII; Mémoires de la vie chrétienne, sixième traité, “De l'Oraison Mentale”, première partie, “Des avantages, de la matière et des parties de l'Oraison Mentale”, chap. I-IV. “L'Oraison Mentale, considérée dans son essence, consiste principalement en quatre choses. . . La première, c'est d'employer notre mémoire à nous souvenir de Dieu, . . . La seconde chose, c'est de faire avec entendement divers raisonnements et considérations sur le mystère proposé, . . . La troisième chose, c'est de tirer d'une volonté libre diverses affections ou divers actes vertueux conformes à ce que l'entendement a médité, . . . La quatrième chose, c'est de faire des demandes de Dieu, . . .”: Cf. Louis Du Pont, Méditations sur les mystères de Notre Sainte Foi avec la Pratique de l'Oraison Mentale, INTRODUCTION: “Où sont exposées en abrégé les principales choses relatives à la pratique et à l'exercice de l'Oraison Mentale” 1, “Qu'est-ce que l'Oraison Mentale?”. Voir la note suivante pour ces deux cas comme source principale de la méthode de l'oraison: Préparation, Corps, Conclusion, dans l'Introduction de saint François de Sales et les Entretiens des Ordinand.

²⁴ Je regardais le Seigneur, et j'avais toujours devant mes yeux: Cf. Ps 15:8.

²⁵ Ce peuple m'honore des lèvres; mais son coeur est loin de moi: Lire Matth. 15:8. Voir aussi Marc 7:6; Isaïe 29:13.

²⁶ Vous êtes près de leur bouche et loin de leurs reins: Cf. Jérémie 12:2.

²⁷ Car nous ne savons ce que nous devons demander à Dieu dans nos prières . . . etc.: Cf. Rom 8:26.

diversement: si la matière est quelque chose sensible, on se la présente par l'imagination, si elle est spirituelle, on se la présente seulement par la pensée.

Le Corps de la méditation consiste en 3 actes: 1. les considérations, c'est à dire qu'il faut raisonner et discourir sur le sujet pour en tirer de bons sentiments, comme sur le sujet de la création discourir ainsi: il y a tant de temps que je n'étais point, Dieu m'a mis au monde, m'a fait être ce que je suis, Il m'a donc bien aimé! je lui ai donc bien de l'obligation; 2. les affections par le discours et le raisonnement on s'excite aux bonnes affections comme à l'étonnement de ce que Dieu nous a préféré à tant d'autres créatures qu'il n'a pas faites, ou qu'il a fait de nature moins excellente, à l'amour de sa bonté envers nous; à l'action de grâces pour ses bénéfices; à la confusion de notre ingratitude envers lui au regret du mauvais usage que nous avons fait de la condition de notre être.

Il est à remarquer qu'il n'est pas faut demeurer aux considérations qu'autant qu'il faut pour en tirer le feu, Psal. 38:4: [Et] in meditatione mea exardescet ignis;²⁸ mais s'étendre et dilater autant que l'on peut dans les affections. Car c'est une des fins de l'oraison mentale de dilater le coeur pour se porter plus aisement à son devoir, Psal. 118:32: Viam mandatorum tuorum cucurri, Cum dilatasti cor meum;²⁹ 3. les résolutions, ensuite des vérités qu'on a appréhendées et des bonnes affections qu'on a conçues on tire des résolutions de pratique particulière pour son amendement et avancement à la vertu, ainsi l'enfant prodigue ayant considéré le misérable état où il était réduit, et celui dont il était déchu, il conçut horreur de l'un, et desir de l'autre, ce qui lui fit prendre résolution de quitter le premier, et retourner au second, et prendre le nécessaire pour l'exécution de son dessein, Luc 15:27: Surgam, et ibo ad patrem meum, et dicam ei: Pater peccavi in caelum, et coram te.³⁰ Ces résolutions se forment ainsi: O mon Dieu, si vous m'avez tant aimé que de me mettre au monde et que votre volonté est que je vous y serve, je veux faire désormais ceci et cela. Il faut noter que les résolutions qu'on doit prendre doivent être des vertus particulières qui nous sont plus nécessaires dans l'état auquel nous sommes et que nous puissions avoir occasion de pratiquer la journée; car, comme pour guérir un mal, il faut disposer un remède qui lui soit propre et l'appliquer au plus aussi etc.

La Conclusion consiste en trois actes: 1. Remerciement à Dieu des grâces reconnues dans le sujet, reçues dans l'exercice de la méditation, comparaison du remerciement qu'on fait au maître du festin auquel on a été convié Psalm. 102:12: Benedic, anima mea, Domino,

²⁸ Et tandis que je méditais, un feu s'y est embrasé: Cf. Ps 38:4.

²⁹ J'ai couru dans la voie de vos commandements, lorsque vous avez élargi mon coeur: Cf. Ps 118:32.

³⁰ Il faut que je me lève, et que j'aie trouvé mon père, et que je lui dise: Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous: Lire Luc 15:18.

Et noli oblivisci omnes retributiones eius;³¹ □ et à un prince de l'audience qu'il nous a donnée: Pater, gratias ago tibi quia [quoniam] audisti me, Joan. v. 41;³² □ 2. Offrande à Dieu des mêmes choses pour témoignages qu'il en est toujours le maître, et qu'on les veut employer à son service: Tua sunt Domine, et quae de manu tua accepimus haec offerimus tibi;³³ □ 3. Prière à Dieu de nous donner la grâce d'effectuer les résolutions prises: Ipsius est enim dare, volle, perficere pro bona voluntate;³⁴ □ y employer les mérites de son fils et de ses saints, spécialement de ceux qui interviennent au sujet de l'oraison, et auxquels on a plus de dévotion et d'obligation.

4.P. Moyens de la bien faire: 1. de prendre le lieu, le temps et la posture convenable pour la bien faire; 2. se préparer le soir d'auparavant, en lire les points en un livre qui traite de ses matières, Eccles<iasticus>.18:23: Ante orationem praepara animam tuam;³⁵ □ 3. au sortir de l'oraison, faire un recueil de ce qui vous y a le plus touché, et le remâcher pendant la journée, comme qui au sortir d'un jardin y fait un bouquet de trois ou quatre fleurs qui sentent meilleurs; 4. être fidèle à pratiquer ses résolutions dans la journée, Cant<ique> 7, v. 12: Videamus . . . si flores fructus parturi<er>unt,³⁶ □ car plusieurs rassemblent d'Ephraïm, Psal.77:9 [12]: [Filiis Ephraim], intendentes et mittentes arcum, conversi sunt in die belli;³⁷ □ et à ceux dont parle Notre Seigneur, Luc 3 [8]:13: [Nam] . . . qui cum gaudio suscipiunt verbum: . . . et in tempore tentationis recedunt;³⁸ □ au défaut de cette pratique s'en imposer pénitence; 5. dans les commencements, communiquer au directeur ce qui s'est passé dans l'oraison et l'usage qu'on en fait, et encore au progrès de fois à autre; 6. ne manquer aucun jour à la faire: car, comme nous avons tous les jours besoin de nourriture à cause du déchet de nos forces qui se fait journellement, ainsi de l'oraison mentale pour rétablir celle³⁹ □ de notre esprit; 7. la faire toujours à l'intention d'en devenir meilleur et non plus intelligent ni par coutume.

31 □ Mon âme, bénissez le Seigneur, et gardez-vous bien d'oublier jamais tous ses bienfaits: Lire Psalm. 102:2

32 □ Mon Père, je vous rends grâce de ce que vous m'avez exaucé: Lire Jean 11:41.

33 □ Voir la prière de l'Offertoire de la Messe de Pie V.

34 □ Ibid.

35 □ Préparez votre âme avant la prière: Cf. Ecclés. 18:23.

36 □ Lire: "Videamus si floruit vinea, si flores fructus parturiunt": Voyons . . . si les fleurs produisent des fruits: Cf. Cantique 7:12.

37 □ [Les enfants d'Ephraïm], quoique habiles à tendre l'arc et à en tirer, ont tourné le dos au jour du combat: Cf. Ps 77:12.

38 □ Ceux qui, . . . écoutant la parole, la reçoivent avec joie; . . . et qu'au temps de la tentation ils se retirent:

Cf. Luc 8:13.

39 □ Nourriture

5.P. Objections: 1. Je ne saurais de moi même faire des considérations. R.[Réponse] Servez-vous au commencement de celles qui se trouvent dans les livres et vous en entretenez. 2. Cela me bande trop l'esprit, et incommode la santé. [R.] Appliquez doucement votre esprit, et vous servez davantage du coeur, et n'y soyez pas longtemps. 3. Je ne me sens pas ému dans la méditation. R. Humiliez vous et ne laissez de continuer et venez à la pratique. C'est le fruit que Dieu attend, Psal.118:83: [Quia] factus sum sicut uter in pruina; Iustificationis tuas non sum oblitus.⁴⁰ 4. Je ne deviens pas meilleur et tombe toujours dans les mêmes fautes. R. Ayez en une extrême confusion, demandez en pardon, prenez nouveau désir de vous y rendre plus fidèle à l'avenir.

Enfin ce sera de s'exhorter à la faire, reprenant sincèrement quelque raison d'importance, les plus pressantes: que ce sera un grand reproche aux Ecclésiastiques de n'avoir pratiqué l'oraison mentale que plusieurs laïques même ont fait utilement; les⁴¹ induire à la bien faire, et leur donner les principaux moyens déjà touchés pour cela, dire que vous les y voyez déjà portés, et remercier Dieu, et le prier de leur continuer cette grâce par la bénédiction du Père, etc.

Autre Entrée de Discours

Cette retraite et les entretiens qu'on y fait tendent à trois fins: 1. pour consulter Dieu si on a légitime vocation pour les ordres; 2. pour se disposer à les bien recevoir; 3. pour entrer dans les pratiques d'une vie vraiment ecclésiastique, qu'il faut mener à l'avenir.⁴² Or, un excellent moyen pour arriver à ces trois fins, est l'oraison et spécialement la mentale. 1. Pour consulter Dieu sur la vocation, car c'est en cette occasion que Dieu donne des lumières plus ordinairement, Osée 2:[14]: [Et] ducam eum in solitudinem, etc.⁴³ Et Notre Seigneur, avant qu'élire les Apôtres, passa la nuit précédente en oraison; les Apôtres firent de même à l'égard de Saint Matthias, de Saint Paul et de Saint Barnabé.⁴⁴

⁴⁰ [Parce que] je suis devenu ainsi qu'un vase fait de peau exposé à la gelée; et cependant je n'ai point oublié vos ordonnances pleines de justice: Cf. Ps 118:83.

⁴¹ Les laïques.

⁴² Cette "Autre Entrée de Discours" attire notre attention sur l'influence des Exercices Spirituels de Saint Ignace sur le développement des Entretiens des Ordinand; voir plus loin les premières paroles du Saint-Sulpice 191: Découvrir le secret de la volonté divine sur votre vocation, vous disposer à recevoir saintement les Ordres, supposé que vous y soyez appelés par la divine miséricorde, prendre des mesures les plus justes pour vivre d'une manière proportionnés à la grandeur de la sainteté de l'état ecclésiastique.

⁴³ Je la mènerai dans la solitude, etc.: Cf. Osée 2:14.

⁴⁴ Cf. Actes 1:24; 13:2-3.

2. Pour se bien disposer à les bien recevoir. Les principales dispositions pour les ordres sont un renouvellement de conscience par la confession générale, application aux fonctions de l'ordre reçu, modestie, bon exemple; à tout cela sert l'oraison mentale.

3. Pour entrer en pratiques de la vie vraiment ecclésiastique, qui sont se défaire de ses propres imperfections, s'avancer à la vertu, faire bien les offices convenables à son état, comme bien prêcher, confesser, etc.; et comme ce sel qui assaisonne toutes les viandes et les offrandes qu'on fait à Dieu, Math. 9:48: [Et] omnis victima sale salietur.⁴⁵ □

SECOND ENTRETIEN

De la Vocation

Nous dirons quatre choses en cet entretien, premièrement l'importance d'être appelé à l'état ecclésiastique avant que d'y entrer; 2. en quoi consiste cette vocation; 3. les marques pour la reconnaître; 4. les moyens de s'y disposer.

Il y a trois raisons d'importance(s). Premièrement, c'est une grande injure qu'on fait à Dieu d'entrer en l'état ecclésiastique sans légitime vocation; car c'est comme qui entrerait en la maison d'un grand pour y être intendant de ses affaires contre son gré. Saint Paul le défend: Heb. 5:[4], Ne<c> quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur a Deo, tanquam Aaron:⁴⁶ □ exemple des Apôtres, exemple même de Notre Seigneur, Heb. 5:[5]: [Sic et Christus] non semetipsum clarificavit ut pontifex fieret: sed qui locutus est ad eum: Filius meus es tu, etc.⁴⁷ □ Cette injure est si sensible à Dieu que cela paraît, 1. par les plaintes qu'il en fait par les punitions exemplaires de cette vie comme celle de Choré, Datan et Abiron;⁴⁸ □ 2. la plupart de ceux qui viennent à l'état ecclésiastique sans légitime vocation s'y donnent et s'y perdent, Joan“nes” 6:44: Nemo potest venire ad me, nisi Pater [, qui misit me,] traxerit eum.⁴⁹ □ Raison: on ne saurait bien faire les fonctions ecclésiastiques sans une grande grâce. Or, on se rend indigne de la recevoir, y étant sans légitime vocation comme

⁴⁵ □ Comme toute victime doit être salée avec le sel: Lire Marc 9:48.

⁴⁶ □ Or nul ne s'attribue à soi-même cet honneur, mais il faut y être appelé de Dieu, comme Aaron: Cf. Héb 5:4.

⁴⁷ □ [Ainsi Jésus-Christ] n'est point entré de lui-même dans la gloire pour être pontife, mais il l'a reçue de celui qui lui a dit: Vous êtes mon fils, etc: Cf. Héb 5:5.

⁴⁸ □ Cf. Nomb. 16-17:28, sur la révolte de Choré, Datan et Abiron. Voir aussi, Aelred Cody, “A History of the Old Testament Priesthood”, dans *Analecta Biblica*, 35 (Romae: E Pontificio Instituto Biblico, 1969), pp. 163, 172ff.

⁴⁹ □ Personne ne peut venir à moi, si mon Père [qui m'a envoyé] ne l'attire: Cf. Jean 6:44.

aussi du salaire de ses services, Dieu ne vous ayant pas mis en besogne: Jérém<ie> 23:21, Non mittebam prophetas, Et ipsi currebant;⁵⁰ □ 3. non seulement telles personnes sont inutiles à l'Eglise, mais y causent de grands dommages: Joan<nes> [10]:1, [Amen, amen dico vobis]: qui non intrat par ostium in ovile ovium, sed ascendit aliunde, ille fur est et latro. . . . Huic ostiarius aperit, . . . Fur non venit nisi furetur, et mactet, et perdat;⁵¹ □ 4. Ils n'ont pas même repos et consolation dans l'état ecclésiastique. Car ils ne sont pas dans leur centre, et sont au corps de l'Eglise comme un membre disloqué qui fait douleur continuelle.

2. En quoi consiste cette vocation. C'est un acte de la providence de Dieu particulier⁵² □ par lequel il fait connaître à certaines personnes par quelque marque le choix qu'il en fait pour lui rendre service dans l'état ecclésiastique ou quelque office ou dignité de cet état.

Pour l'intelligence de la définition nous devons présupposer deux vérités. La première est que Dieu, ayant créé toutes choses pour lui rendre service, ne veut pas qu'elles lui rendent par même moyen, et partant il les destine à diverses conditions. La deuxième: afin qu'elles s'appliquent au genre de service qu'il leur demande, il leur fait connaître par certaines marques: quand donc il veut qu'une personne le serve en l'état ecclésiastique il lui donne la connaissance par certaines marques pourvu qu'il s'en rend digne. Il se sert de deux sortes de marques, les unes extraordinaires et les autres ordinaires. Les extraordinaires sont comme les prophéties et les miracles; il employe celles-ci quand il veut tirer service extraordinaire d'une personne en son Eglise, pour lui donner plus de confiance, et l'autoriser davantage parmi le peuple: exemple de Aaron, de Saint Paul, de Saint Ambroise. Les ordinaires sont celles qu'il nous a laissé dans l'ordre et police de l'Eglise; elles sont quatre principales, premièrement quand l'Eglise nous choisit par la personne de son ministre qui est Evêque pour cet état sans que nous l'ayons recherché, car Notre Seigneur lui a donné pouvoir de cela et lui inspire la volonté pour ce regard: Luc 10:[16], Qui vos audit, me audit.⁵³ □

Deuxièmement, quand nous avons inclination aux fonctions de cet état comme Dieu destinant une créature à quelque fin, lui on donne instinct, mouvement, et inclination. Il est

⁵⁰ □ Je n'envoyais point ces prophètes, et ils couraient d'eux-mêmes: Cf. Jr 23:21.

⁵¹ □ [En vérité, en vérité, je vous le dis]: Celui qui n'entre pas par la porte dans la bergerie des brebis, mais qui y monte par un autre endroit, est un voleur et un larron. . . . Le voleur ne vient que pour voler, pour égorger et pour perdre: Cf. Jn 10:1, 10.

⁵² □ Lire: "C'est un acte particulier de la providence de Dieu". Voir plus loin: La vocation à l'état ecclésiastique est un acte particulier de la providence divine par lequel Dieu fait connaître à certaines personnes, par quelques marques assurées, le choix qu'il a fait d'elles pour Lui rendre service dans le ministère des autels: Saint-Sulpice 191, Second Entretien, "De la Vocation".

⁵³ □ Celui qui vous écoute m'écoute: Cf. Lc 10:16.

vrai que toute inclination à cet état n'est pas toujours une marque ni certaine, ni infaillible: non certaine, premièrement parce que plusieurs appelés à quelque office ou dignités ecclésiastiques y ont quelquefois aversion ou par humilité ou par pusillanimité comme Moïse, Jonas, Jérémie, ni même infaillible comme les enfants de Zebedée; et l'inclination, pour être marque probable de vocation, doit avoir trois conditions: 1. quelle soit raisonnable et bien réglée, car qui aurait plus de devoir à un autre état ou qui pourrait y faire plus de bien, comme le délivré du daimon: Marc 5:19, Vade in domum tuam ad tuos, et annuntia illis quanta tibi Dominus fecerit,⁵⁴ □ son inclination n'était suffisante marque de vocation; 2. qu'elle soit constante et paisible, car les ennuyés turbulentes et passagères sont toujours suspectes; 3. qu'elle soit désintéressée: telle n'était celle du jeune homme qui demandait à Notre Seigneur d'être son disciple.⁵⁵ □

3 [Troisièmement]. Marques. Les conditions d'esprit et de corps propre à bien faire les fonctions de cet état: "Si afferatis caecum [ad immolandum, nonne malum est? et si offeratis claudum et languidum,] nonne malum est?" (Malachie 1:[8]).⁵⁶ □ Les vertus nécessaires pour bien réussir en ses fonctions; il n'est pas requis qu'elles soient au souverain degré, mais qu'on y ait quelque commencement et volonté d'y faire progrès: Philip<piens> 3:13 [12], Non quod iam acceperim, aut iam perfectus sim: sequor autem, si quomodo comprehendam.⁵⁷ □

4 [Quatrièmement]. Moyens: Premier. La retraite: Osée 2:14, [Et] ducam eam in solitudinem, et loquar ad cor ejus.⁵⁸ □ L'exemple de Moïse, de Notre Seigneur, et des Apôtres.⁵⁹ □ La [retraite] corporelle sert de peu si elle n'est accompagnée de la [retraite] spirituelle, qui consiste à bannir de son esprit toutes pensées du monde. 2. Prière. Exemple de Notre Seigneur et des Apôtres: Psal. 142:8, Notam fac mihi viam in qua ambulem.⁶⁰ □ L'Eglise multiplie ses prières en ce temps. Nous devons offrir à Dieu toutes nos dévotions à cette intention, non seulement pour ce qui nous regarde, mais à ce que Dieu donne aux autres vocations: Math. [9]:37 [38],⁶¹ □ Rogate [ergo] Dominum messis, etc.⁶² □ 3.

⁵⁴ □ Allez-vous-en chez vous trouver vos proches, et leur annoncez les grandes grâces que vous avez reçues du Seigneur: Cf. Mc 5:19.

⁵⁵ □ Cf. Mt 8:18-22.

⁵⁶ □ Si vous présentez une hostie aveugle pour être immolé, [n'est-ce pas un mal que vous faites? Si vous en offrez une] qui soit boiteuse ou malade, n'est-ce pas encore un mal?: Cf. Ml 1:8.

⁵⁷ □ C'est n'est pas que j'aie déjà ce que j'espère, ou que je sois déjà parfait; mais je poursuis ma course pour tâcher d'atteindre: Cf. Ph 3:12.

⁵⁸ □ Je la mènerai dans la solitude, et je lui parlerai au coeur: Cf. Os 2:14.

⁵⁹ □ Cf. Ex 3:1-6; Mt 4:1-11; Mc 1:12-13; Lc 4:1-13, 42; 6:12-16.

⁶⁰ □ Faites-moi connaître la voie dans laquelle je dois marcher: Ps 142:8[10].

⁶¹ □ Voir aussi Lc 10:2.

L'indifférence: Domine, qui me vis facere? (Act. 9:6);⁶³ □ Psal. 72:[25], Quid enim mihi est in caelo?⁶⁴ □ 4. Prendre avis d'un homme sage, pieux et désintéressé: Consilium semper a sapiente perquire (Tob. 4:19).⁶⁵ □ Notre Seigneur envoie Saint Paul à Ananias, lui découvrir son coeur et recevoir son avis comme de la bouche de Notre Seigneur même.⁶⁶ □

Que faire à ceux qui sont entrés en l'état ecclésiastique, et reconnaissent n'y avoir vocation? R.[Réponse] On entre en deux façons en l'état ecclésiastique ou par la réception des ordres ou se faisant pourvoir de quelque office ou bénéfice ecclésiastique. Si c'est par quelque office ou dignité, il faut s'en retirer; si c'est par les ordres, à cause qu'on ne s'en peut retirer, il faut faire une bonne pénitence comme d'un des grands péchés qu'on ait jamais commis. 2. Converser dans cet état avec une grande humilité, comparaison de la confusion qu'avait celui qui serait reconnu être en la salle du festin sans y être connu par le maître du banquet.⁶⁷ □ 3. Travailler au double pour se rendre digne des grâces qui sont nécessaires, comparaison du travail que doit prendre celui qui veut monter contre le fil de l'eau.

Fruits: [1.] pour se donner de garde d'entrer aux ordres sans vocation et de bien examiner auparavant; 2. ne conseiller légèrement personne de se faire ecclésiastique, si on ne reconnaît qu'il soit bien appelé, car on participe à tous les péchés qu'il y commettra; 3. avoir une grande compassion de ceux qui ne sont pas bien appelés faute de telles et telles marques et prier Dieu pour eux.

TROISIEME ENTRETIEN

De l'Esprit Ecclésiastique⁶⁸ □

⁶² □ Priez donc le maître de la moisson, etc: Cf. Mt 9:37.

⁶³ □ Seigneur, que voulez-vous que je fasse?: Cf. Ac 9:6.

⁶⁴ □ Car qu'y a-t-il pour moi dans le ciel?: Cf. Ps 72:25.

⁶⁵ □ Demandez toujours conseil à un homme sage: Cf. Tb 4:19.

⁶⁶ □ Cf. Ac 9:10-19.

⁶⁷ □ Cf. Lc 14:1, 7-14.

⁶⁸ □ Voir l'Introduction, p. , pour l'ordre des entretiens du soir donné par Abelly.

Beaune 85 correspond exactement à cette liste des discours; mais Saint-Sulpice 191, varie d'un peu l'ordre d'Abelly: cet entretien, De l'Esprit ecclésiastique, est remplacé dans Saint-Sulpice 191 par l'entretien, De la Confession Générale, ce qui explique l'importance qu'on a donné au sacrement de la Penitence dans les manuscrits plus développés. Saint-Sulpice 191 supprime l'entretien, Des Ordres en général, et renvoie l'entretien, De l'Esprit Ecclésiastique, à la fin de la liste.

Encore que la vocation soit nécessaire pour bien servir Dieu en l'état ecclésiastique, néanmoins elle ne suffit pas. Exemple des enfants d'Héli: Porro filii Heli, filii Belial, nescientes Dominum, neque officium sacerdotum [ad populum] (2 Reg. 2:12).⁶⁹ □ Exemple de Judas: outre la vocation, l'Esprit est requis; et ce sera le sujet de ce troisième entretien. Nous en dirons trois choses: 1. l'obligation d'entrer dans cet esprit; 2. la définition et les marques; 3. les moyens de l'acquérir. Premier point. Trois raisons obligent les ecclésiastiques et ceux qui y prétendent de tâcher d'acquérir l'esprit ecclésiastique. 1. On ne profitera jamais ni pour soi, ni pour les autres sans cet esprit dans l'état ecclésiastique: pour cela, on ne saurait réussir dans une condition si on n'en a l'esprit -- exemple de l'écolier et du soldat; pour cela, quand Dieu appelle une personne aux moindres conditions, il lui en donne l'esprit: Et in corde omnis eruditi posui sapientiam: ut faciant cuncta quae praecepi tibi (Exode 31:6).⁷⁰ □ Exemple de Bezeleel: Ecce, vocavi ex nomine Beseleel filium [Uri filii Hur de tribu Iuda, et implevi spiritu Dei, sapientia, et intelligentia et scientia in omni opere,] ad excogitandum quicquid fabrefieri potest ex auro, et argento, et aere, etc. (Exode 31:2-4).⁷¹ □

Les fonctions de l'ecclésiastique requièrent bien plus d'esprit que les autres conditions à cause qu'elles sont plus relevées, importantes, etc., au-dessus de toute la nature. “Unde Paulus”:⁷² □ 2 Corinth. 3:6, [Qui et] idoneos nos fecit ministros novi testamenti: non littera, sed Spiritu.⁷³ □ 2. Il ne se trouve pas dans l'Écriture que Notre Seigneur ait jamais appelé personne à l'état ecclésiastique ni à aucune de ses fonctions qu'il ne lui en ait donné l'esprit. Exemple des Apôtres à l'égard du pouvoir de remettre les péchés: Accipite Spiritum sanctum: quorum remiseritis peccata, remittuntur eis, etc. (Joan. 2[0], 22);⁷⁴ □ et de même à l'égard des prédicateurs: [vos autem] sedete hic donec [in civitate, quoadusque] induamini virtute ex alto (Luc 24:[49]).⁷⁵ □ Notre Seigneur même n'a pas voulu commencer ses fonctions ecclésiastiques qu'il n'en ait reçu l'esprit visiblement sous la forme

⁶⁹ □ Or les enfants d'Héli étaient des enfants de Bélial, qui ne connaissaient point le Seigneur . . . : Cf. 1 Sm 2:12-13.

⁷⁰ □ Et j'ai répandu la sagesse dans le cœur de tous les artisans habiles, afin qu'ils fassent tout ce que je vous ai ordonné de faire: Cf. Ex 31:6.

⁷¹ □ J'ai appelé nommément Bésélél, fils . . . Et je l'ai rempli de l'esprit de Dieu; . . . pour inciter tout ce que l'art peut faire avec l'or, l'argent, l'airain: Cf. Ex 31:2-4.

⁷² □ Ainsi Saint Paul.

⁷³ □ Et c'est lui aussi qui nous a rendus capables d'être les ministres de la nouvelle alliance, non pas de la lettre, mais de l'esprit: Cf. 2 Co 3:6.

⁷⁴ □ Recevez le Saint-Esprit; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, etc.: Cf. Jn 20:22-23.

⁷⁵ □ Demeurez dans la ville jusqu'à ce qu vous soyez revêtus de la force d'en haut : Cf. Lc 24:49.

d'une colombe. “Unde de se dicit”: Spiritus Domini super me: [propter quod unxit me, evangelizare] pauperibus misit me (Luc 4:18),⁷⁶ et l'Eglise n'établissait point pour diacres que ceux qui en étaient pleins: Considerate ergo fratres, viros ex vobis boni testimonii septem, plenos Spiritu sancto, et sapientia, quos constituamus super hoc opus (Act. 6:3).⁷⁷

3. Non seulement ils⁷⁸ ont besoin de cet esprit pour eux mêmes, mais pour le communiquer aux autres fidèles, car ils sont dans l'Eglise comme le chef et le coeur au corps humain; or, ils ne le peuvent s'ils ne l'ont abondamment; plainte de Dieu par son prophète Isaïe [1]:5-[6], Omne caput languidum, et omne cor moerens. A planta pedis usque ad verticem, non est in eo sanitas.⁷⁹

2.P. En quoi consiste l'Esprit Ecclésiastique. C'est une éminente et abondante participation de l'Esprit de Dieu pour faire volontiers et avec adresse les fonctions de cet état. 1. C'est une participation de l'Esprit de Dieu, non que l'esprit de Dieu soit divisible, mais il communique différentes grâces comme diverses portions de soi-même à diverses personnes, selon leurs diverses conditions et besoin. Comparaison de la lumière du soleil, etc. 2. Cette participation est éminente et abondante selon que l'état ecclésiastique est plus éminent et important que les autres. Il est dit des Apôtres, qui sont les premiers ecclésiastiques: [Sed et nos ipsi] primitias spiritus habentes (Rom. 8:23).⁸⁰ 3. Cette grâce est donnée pour faire volontiers et avec adresse les fonctions de l'état ecclésiastique. Car “esprit” veut dire: 1. inclination et mouvement; 2. adresse et industrie, et ce sont les deux marques de l'Esprit Ecclésiastique: 1. quand on fait volontiers, et avec plaisir les fonctions de cet état, voire les moindres: Elegi abiectus esse [in domo Dei mei] (Psal.83:[11]);⁸¹ 2. quand on se plaît à porter l'habit, et autres marques de cet état comme au contraire. 2.[Deuxième] marque: quand on les fait avec adresse, respect, modestie, exactement; ces deux marques sont reconnus en l'Ecclésiastique 50:1, où la pensée de Simon, grand Prêtre:

⁷⁶ L'Esprit du Seigneur s'est reposé sur moi . . . il m'a envoyé [pour prêcher l'Evangile au pauvres: Cf. Lc 4:18.

⁷⁷ Choisissez donc, frères, sept hommes d'entre vous d'une probité reconnus, pleins de l'Esprit saint et de sagesse, à qui nous commettons ce ministère: Cf. Ac 6:3.

⁷⁸ Les Ecclésiastiques.

⁷⁹ Toute tête est languissante, et tout coeur est abbatu. Depuis la plante des pieds jusqu'au haut de la tête il n'y a rien de sain dans lui: Cf. Is 1:5.

⁸⁰ [Mais nous encore qui] possédons les prémices de l'esprit: Cf. Rm 8:23.

⁸¹ J'ai choisi d'être plutôt des derniers dans la maison de mon Dieu: Cf. Ps 83:11.

Simon, Oniae filius, sacerdos magnus, qui in vita sua suffulsit domum, et in diebus suis corroboravit templum,⁸² □ comme au contraire, etc.

3.P. L'un des moyens plus efficaces pour se rendre digne de l'Esprit, est de se vider de l'esprit du monde. La déposition de l'habit séculier pour prendre sa soutane nous enseigne cela; car il y a antipathie entre ces deux esprits: [Dabit vobis] . . . Spiritum veritatis, quem mundus non potest accipere (Joan. 14:17).⁸³ □ Or, l'esprit du monde consiste, in concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum, et superbia vitae.⁸⁴ □ Le moyen, donc, de s'en vider est d'entrer dans les résolutions des pratiques contraires, Et requiescet super eum spiritus Domini, dit Isaïe,⁸⁵ □ “nisi super pauperem”; et voilà les richesses: “humilem” contre les superbes, et “contritum corde” contre les voluptueux, selon la version vulgaire et des Septantes.⁸⁶ □

1. Se vider de la convoitise des biens: Luc 14:32 [33], Qui non renuntiat omnibus quae possidet, non potest meus esse discipulus;⁸⁷ □ bien éloignés de cet esprit, sont ceux qui ne se font d'Eglise que pour être plus riche<s>.

Pratiques. Ayant de quoi vivre simplement. Se contenter. Ayant des biens plus qu'il ne faut, faire des aumônes, renoncer aux procès même avec perte.

2. De la convoitise de la chair. “Unde Christus dicenti sibi”: Sequar te,⁸⁸ □ R<éponse>: Filius autem hominis non habet ubi caput reclinet (Luc.9:58).⁸⁹ □ Bien éloignés

⁸² □ Simon, fils d'Onias, grand pontife, a soutenu la maison du Seigneur tant il a vécu: Cf. Eccl 50:1. La citation latine dans le manuscrit: “sibi domus cor suum dedit in consummationem operis,” est probablement une interprétation de la pensée de Simon.

⁸³ □ [Et il vous donnera] . . . L'Esprit de vérité, que le monde ne peut pas recevoir: Cf. Jn 14:16, 17.

⁸⁴ □ Car tout ce qui est dans le monde est ou concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie: Cf. 1 Jean 2:15-16.

⁸⁵ □ Et l'Esprit du Seigneur se reposera sur lui: Cf. Is 11:2.

⁸⁶ □ Allusion à Is 61:1, Spiritus Domini super me, eo quod unxerit Dominus me; ad annuntiandum mansuetis misit me, ut mederer contritis corde, et praedicarem captivis indulgentiam, et clausis aperitionem; Lc 4:18, Spiritus Domini super me; propter quod unxit me, evangelizare pauperibus misit me, sanare contritos corde. Voir aussi, Mt 11: 29, Discite . . . quia mitis sum, et humilis corde; Ps 17:28, Tu populum humilem salvum facies; Ps 81:3, Humilem et pauperem justificate.

⁸⁷ □ Quiconque d'entre vous ne renonce pas à tout ce qu'il a ne peut être mon disciple: Cf. Lc 14:33.

⁸⁸ □ Je vous suivrai: Cf. Lc 9:57.

⁸⁹ □ [Factum est autem: ambulans illis in via, dixit quidam ad illum]: Sequar te [quocumque ieris. Dixit illi Jesus: Vulpes foveas habent, et volucres caeli nidos]: Le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête : Cf. Lc 9:57- 58

de cet Esprit sont ceux qui ne se font ecclésiastiques que pour vivre mieux à leur aise.

Pratiques. S'abstenir des bonnes chères, et récréations, ne dormir beaucoup, etc.; ne se coucher, ni vêtir mollement.

3. De la superbe de vie. “Unde Christus”: Nisi conversi fueritis, et efficiamini sicut parvuli, etc (Matth. 18:3);⁹⁰ □ Reges gentium dominantur eorum . . . vos autem non sic: sed qui major est [in vobis] (Luc 22:[25-26]).⁹¹ □ Bien éloignés de cet Esprit sont ceux qui se font ecclésiastiques que pour être plus honorés.

Pratiques. Faire volontiers les actions les plus basses de l'ordre, agréer la confusion qui arrive de faire ces fonctions, etc.; en porter des marques. Prenons résolutions de travailler à cela; si nous nous défions d'en pouvoir venir à bout, ne nous faisons point ecclésiastiques.

D<emande>. Chacun n'est-il-pas obligé de se vider de l'esprit du monde?

R<éponse>. Oui. Le Christianisme nous y oblige, mais plus particulièrement l'état ecclésiastique. Que si vous ne vous en êtes pas encore vidés pour être Chrétien, comment prétendez-vous à l'état ecclésiastique? Digérez cette pensée!

QUATRIEME ENTRETIEN

Des Ordres en général⁹² □

Après avoir parlé aux discours précédents des principales conditions nécessaires à ceux qui veulent recevoir utilement les saints ordres et en faire un bon usage, il est à propos maintenant d'entrer dans l'explication des ordres. Et parce qu'on les peut considérer en deux façons, 1. en général, 2. en particulier, nous traiterons en ce discours des ordres en général, et aux suivants [discours] de chaque ordre en particulier.

La doctrine des ordres en général se réduit à plusieurs points. 1. Il faut savoir que l'ordre, comme on le prend communément, veut dire une disposition que plusieurs choses ont par ensemble et qui fait qu'elles se rapportent l'une à l'autre; ainsi on dit qu'il y a de l'ordre dans une famille quand les personnes qui la composent ont du rapport l'un à l'autre: quelques uns sont établis pour commander, les autres pour obéir. Mais prenons l'ordre de la

⁹⁰ □ Si vous ne vous convertissez, et si vous ne devenez comme de petits enfants: Cf. Mt 18:3.

⁹¹ □ Les rois des nations les traitent avec empire . . . Il n'en sera pas de même parmi vous: Cf. Lc 22:25-26.

⁹² □ Voir plus haut, Troisième Entretien, De l'Esprit Ecclésiastique, n. 1.

façon que nous l'entendons maintenant. Il se définit “Un sacrement de la nouvelle loi par lequel on reçoit puissance de consacrer, ou servir à la consécration du Corps et Sang de Notre Seigneur Jésus-Christ, et de contribuer d'une façon particulière au salut des fidèles avec quelque sorte d'autorité”.⁹³□

L'institution en a été faite par Notre Seigneur, le conférant à ses Apôtres la veille de sa mort par ces paroles: Hoc facite in meam commemorationem.⁹⁴□ La raison est qu'étant chef de l'Eglise, il lui appartient d'y mettre ordre et lui⁹⁵□ donner des ministres comme il appartient au Roy de mettre des officiers en son état.

Ce sacrement s'appelle ordre parce que, il donne à l'Eglise des officiers subordonnés et dépendants les uns des autres. La nécessité se prend de ce qu'en toute religion on a besoin de personnes destinées à en faire les principales cérémonies, toutes sortes de personnes n'étant pas dignes, ni ne pouvant toujours y vaquer. Sa matière sont les instruments que l'Evêque présente à l'ordinand, pour faire les principales fonctions de l'ordre auquel il prétend; lesquels il doit recevoir et toucher librement. Sa forme sont les paroles que l'Evêque prononce, présentant la matière qui signifient le pouvoir qu'il lui donne de faire les fonctions de l'ordre qu'il reçoit à cause que c'est le premier et principal effet du sacrement.

Les effets sont: 1. la Grâce Justifiante, ou l'augmentation d'icelle; 2. la Grâce Sacramentale, qui est un droit aux secours actuels pour bien faire les fonctions des ordres en temps et lieu, et vivre conformément à sa dignité; 3. le caractère, qui est un signe spirituel de l'ordre qu'on reçoit. Chaque ordre a le sien propre; néanmoins se référant les uns aux autres, ils conviennent en unité de rapport; et ceux des ordres supérieurs contiennent en éminence

⁹³□ Voir Concile de Trente, Sessio 23, Caput 1, De institutione Sacerdotis novae legis: “Sacrificium et Sacerdotium ita Dei ordinatione conjuncta sunt, ut utrumque in omni lege extiterit. Cum igitur in novo testamento sanctum eucharistiae sacrificium visibile ex domino institutione catholica ecclesia acceperit, fateri etiam oportet in ea novum esse visibile et externum sacerdotium, in quod vetus translatus est. Hoc autem ab eodem domino salvatore nostro institutum esse, atque apostolis eorumque successoribus in sacerdotio potestatem traditam consecrandi, offerendi, et ministrandi corpus et sanguinem ejus, nec non et peccata dimittendi et retinendi, sacrae literae ostendunt, et catholicae ecclesiae traditio semper docuit”: Cf. Mansi, Sacrorum Conciliorum Nova et Amplissima Collectio, vol. 33, Paris, MDCCCII, col. 138. Voir aussi, De Sacramento Ordinis, Canon 1: “Si quis dixerit, non esse in novo testamento sacerdotium visibile et externum; vel non esse potestatem aliquam consecrandi et offerendi verum et sanguinem domini, et peccata remittendi et retinendi, sed officium tantum et nudum ministerium praedicandi evangelium: vel eos, qui non praedicant, prorsus non esse sacerdotis, anathema sit”: Cf. idem., c. 139. Voir aussi Catechismus Concilii Tridentini, Pars 2, cap. X, De Ordine, § III.

⁹⁴□ Faites ceci en mémoire de moi: Cf. Lc 22:19.

⁹⁵□ L'Eglise.

ceux des ordres inférieurs, d'où vient que, quand on a reçu un ordre la principale puissance d'un ordre, on a reçu implicitement tous les autres inférieurs; quand on a reçu un ordre supérieur sans avoir reçu l'inférieur, on ne laisse pas dans l'ordre supérieur d'avoir reçu la puissance de l'inférieur.

Son ministre ordinaire est l'Evêque: 1. parce qu'étant en état de perfection acquise non seulement pour soi mais pour les autres, il lui appartient d'administrer les sacrements et faire les fonctions qui mettent les fidèles dans quelque état de perfection, tel qu'est celui des ordres; 2. il est chef de son Eglise, et partant c'est à celui de donner des officiers.

Son sujet sont des personnes du sexe masculin, baptisées, ayant l'usage de raison et liberté. Ses cérémonies sont de trois sortes: 1. Celles qui précèdent la collation des ordres et marquent les dispositions qu'il y faut apporter; 2. Celles qui accompagnent et marquent les effets qu'on y reçoit; 3. Celles qui suivent et désignent le bon usage qu'on en doit faire et les vertus nécessaires à cela.

Ses significations sont de trois sortes: [1.] démonstratives de la grâce et puissance qu'il communique; 2. commémoratives de l'action que le Père Eternel a fait de son fils Jésus-Christ en qualité de prêtre; 3. prophétiques de l'usage du sacerdoce mystique que tous les bienheureux auront s'offrant éternellement au Père avec Jésus-Christ son fils.⁹⁶□

Il y a divers ordres en l'Eglise: 1. pour la grande gloire de Dieu qui requiert un grand nombre de divers officiers; 2. pour l'excellence du sacrifice auquel ils contribuent; 3. par la diversité et quantité des fonctions qu'ils ont à faire; 4. pour se mieux disposer au sacerdoce.⁹⁷□ Il y a plusieurs divisions de l'ordre: 1. en ordres majeurs et sacrés, et ordres mineurs et non sacrés. Les "majeurs et sacrés" sont ceux qui confèrent puissance de traiter les choses sacrées et consacrent les personnes à Dieu par l'obligation de chasteté perpétuelle; les ordres "mineurs et non sacrés" qui confèrent puissance de traiter les choses disposantes au sacrifice, et ne portent obligation à <la>chasteté perpétuelle.⁹⁸□

La 2 [deuxième] division des ordres est en sept. Elle est fondée sur ce que deux choses sont nécessaires au sacrifice, l'une de la part du sacrifice, et l'autre de la part de celui

⁹⁶□ Allusion au Sacerdoce Universel: Cf. Catechismus Concilii Tridentini, Pars 2, cap. X, De Ordine, § VII: Ainsi lorsqu'on dit des Fidèles purifiés par l'eau du Baptême qu'ils sont prêtres, c'est d'un Sacerdoce intérieur que l'on veut parler. Dans le même ordre d'idées, tous les justes sont prêtres, qui ont l'esprit de Dieu en eux, et qui sont devenus par un bienfait de la Grâce, membres vivants du souverain Prêtre qui est Notre-Seigneur Jésus-Christ.

⁹⁷□ Voir Catechismus, op. cit., Pars 2, cap. X, De Ordine, § III: Ainsi, pour nous servir des expressions du saint Concile, l'exercice d'un Sacerdoce si sublime étant une chose toute divine, il était de toute convenance, pour y attacher plus de dignité et lui attirer plus de vénération, qu'il y eût dans l'Eglise plusieurs sortes de Ministres de rangs différents, et destinés à assister les Prêtres, chacun selon ses fonctions.

⁹⁸□ Ibid.

qui y doit participer. De la part du sacrifice, il faut: 1. qu'il y en ait qui le consacrent, et qui l'offrent, et c'est l'ordre du prêtre; 2. qui servent à la consécration et le disposent, et c'est le diacre; 3. qui préparent la matière et les vaisseaux sacrés, c'est le sousdiacre; 4. qui le présentent pour être préparé, c'est l'acolyte. De la part de ceux qui y doivent participer, il faut [1.] qu'ils aient la netteté principalement. Or, il y a trois sortes d'immondice au regard de ce sacrifice, les uns pour ne vouloir pas croire, et pour les rejeter, est établi le portier; les autres qui veulent bien croire, mais ne sont instruits, pour cet effet est établi le lecteur; les autres qui sont instruits, mais sont agités de l'esprit immonde, pour cet effet est établi l'exorciste pour les purger.

Les dispositions pour bien recevoir les ordres sont: 1. être libres de censures et irrégularités; 2. être clerc; 3. en âge compétent; 4. avoir jugement, et 5. doctrine suffisante; 6. droite intention; 7. grande estime, et sentiment de cet état et de ce qui en dépend; 8. une pureté requise de conscience si grande, que Dieu l'ayant révélé à Saint François, il [François] ne voulut jamais approcher du sacerdoce; elle s'acquittera par une bonne confession générale.

Objection

Quel besoin de confession générale? Réponse. Le défaut de quelqu'unes de nos confessions générales: 1. défaut d'approbation et juridiction du confesseur, ou d'intention ou de puissance comme de quelque cas réservé; 2. défaut d'examen, 3. de contrition, 4. de propos, 5. d'accusation entière, 6. de volonté de satisfaire entièrement. Considérons si nous sommes accusés de n'avoir rien omis de tout cela en chacune de nos confessions particulières; et quand cela serait une confession générale, nous serait utile pour nous à la connaissance de nous même.

CINQUIEME ENTRETIEN

De la Tonsure

Cet entretien aura trois points: 1. en quoi consiste. Le règlement des ecclésiastiques, quant à l'extérieur, consiste à porter les marques de sa condition qui sont: 1. la Tonsure, savoir la couronne, les cheveux courts, "patentibus auribus",⁹⁹ la barbe faite modestement et sans

⁹⁹ "Non liceat quaelibet ministeria tangere, nisi subdiacono aut acolito, in secretario vasa dominica. Non oportet clericos comam nutrire, et sic ministrare: sed atonso capite, patentibus auribus, et secundum Aaron talarem vestem induere, ut sint habitu ornato". Cf. CORPUS IURIS CANONICI, Decretum Gratiani, D. 23, c. 32 (éd. Aem. FRIEDBERG 1,

moustache; 2. la soutane d'étoffe à façon simple, ne la quittant jamais, la fermant par-devant, les manches aussi non retroussées, les habits de dessous sans façon, et le colet modeste.

Puisque le principal, voire le tout pour le salut de celui qui est appelé à l'état ecclésiastique, c'est d'en avoir l'esprit, et de se gouverner par lui; que cet esprit n'est autre chose que l'esprit même de Jésus-Christ, par lequel nous faisons et pratiquons toutes les fonctions et vertus ecclésiastiques en la manière et par les motifs que Dieu veut. Ce qui nous reste c'est de savoir qu'elles sont les fonctions et vertus propres aux ecclésiastiques et ce qu'il faut observer pour les faire dans l'esprit ecclésiastique. Or, d'autant qu'il n'y a livre qui nous les puisse mieux enseigner que le Pontifical,¹⁰⁰ c'est pourquoi, Messieurs, nous allons vous les expliquer.

La première chose qui se présente est la tonsure, de laquelle je vous dirai ce que c'est; 2. quelles sont les principales cérémonies; 3. ses effets; 4. les dispositions nécessaires à celui qui la reçoit; 5. quelle vie on professe et à quelle vertu particulièrement on s'oblige en la recevant. Pour commencer par l'étymologie du mot de la Tonsure, je dirai qu'elle est appelée tonsura quasi tonsio¹⁰¹ parce que la principale cérémonie consiste au rasement des cheveux.

87). En ce qui concerne la tonsure, voir Lettre de Grégoire VIII (1187), repris par Concile de Latran IV (1215), c. 16; repris dans *Compilatio quarta* III, 1, 4: éd. Aem. FRIEDBERG, *Quinque compilationes antiquae*, Leipzig 1882, réimpr. Graz, 1956, p. 142, et dans *Décrétales de Grégoire IX* (1234) III, 1, 15: éd. Aem. FRIEDBERG, *CORPUS IURIS CANONICI*, Leipzig, 1879, réimpr. Graz 1959, t. II, c. 453. Voir aussi, Louis Trichet, *La Tonsure* (Paris: Les Editions du Cerf, 1990), pp. 105-106.

¹⁰⁰ Voir l'Introduction, p. , pour une discussion sur le Pontifical comme une des sources principales pour les entretiens du soir.

¹⁰¹ “Plusieurs pièges guettent celui qui entreprend de démêler les fils de l'histoire de la tonsure. D'abord le vocabulaire qui sert à la désigner: il a évolué au cours des siècles, et maints auteurs s'y sont trompés en traduisant le terme latin tonsura par tonsure. En cette fin du XXe siècle, on appelle tonsure soit l’“espace circulaire sur le sommet du crâne, chez les clercs et les religieux”, soit la “cérémonie par laquelle on marquait l'entrée d'un laïque dans l'état ecclésiastique ou religieux” (Petit Larousse de 1986). Mais le terme latin désigne également une troisième réalité qui n'est pas moins importante dans notre histoire. Dans le latin classique, la tonsura, dérivée du verbe qui signifie tondre, tailler, s'appliquer d'abord à la tonte des brebis ou à la taille des arbres. Chez les auteurs chrétiens, soit son résultat, à savoir le fait d'avoir les cheveux coupés court. Quant au cercle rasé sur la tête, il a d'abord été appelé couronne, en raison de la figure formée par les cheveux qui restaient autour du crâne. . . Il importe donc de distinguer la coupe des cheveux, la cérémonie des la “première tonsure” ou première coupe de cheveux célébrée par l'évêque ou l'abbé d'un monastère pour introduire un enfant ou un adulte dans le clergé ou au monastère, et enfin, la tonsure-couronne, appelée

Ceux qui sont tonsurés s'appellent clercs, du grec *κλέρικος*, qui signifie “sort” ou “aventure” ou “part” ou “héritage”. Ce mot de “clerc” vient du mot *κλέρικος* en la première signification, c'est à cause que les premières élections des personnes pour le clergé ont été faites par sort: *Cecedit sors super Mathiam*;¹⁰² ou plutôt l'élection pour le clergé ne doit pas venir de la prudence humaine, mais de la vocation de Dieu, laquelle est appelée “sort” ou “aventure” parce que Dieu appelle sans acception de personnes, et que les conseils de Dieu nous sont inconnus: *Eph.1:[11], In quo etiam et nos sorte vocati sumus praedestinati secundum propositum eius qui operatur omnia secundum consilium voluntatis suae*;¹⁰³ si le mot *κλέρικος* se prend en la deuxième signification, c'est à cause que le tonsuré prend Dieu pour sa portion et son héritage et qu'il est lui-même.¹⁰⁴

La Tonsure est une cérémonie ecclésiastique par laquelle une personne est consacrée à Dieu pour le servir en l'état ecclésiastique. Cette cérémonie ecclésiastique est instituée par l'Eglise, et non pas par Notre Seigneur Jésus-Christ, et par conséquent ce n'est pas un sacrement ni un ordre; aussi le tonsuré ne reçoit-il aucun caractère ni puissance. Saint Denis Aréopagite, Saint Augustin, et Saint Hiéron., disent que les Apôtres l'ont institué;¹⁰⁵ et la commune opinion tient que ce fut Saint Pierre en l'honneur de la couronne d'épines de Notre

parfois “rasure”, sur le sommet du crâne”. Cf. Louis Trichet, *La Tonsure* (Paris: Les Editions du Cerf, 1990), p. 33.

¹⁰² Et le sort tomba sur Matthias: Cf. *Ac 1:26*.

¹⁰³ C'est aussi en lui que la vocation nous est échue comme par sort, ayant été prédestinés par le décret de celui qui fait toutes choses selon le dessein et le conseil de sa volonté: Cf. *Ep 1:11*.

¹⁰⁴ Allusion au *Ps.142:5; 16:5*.

¹⁰⁵ “. . . quod quidem ex Apostolorum traditione acceptum esse, docet Ecclesia; cum de hujusmodi tondedi more sancti Dionysius Areopagita, Augustinus, Hieronymus, vetustissimi et gravissimi Patres, meminerint”. Cf. *Catechismus Concilii Tridentini, Pars Secunda, Caput VII, 14, “Quare Clerici rotunda corona in capite insigniuntur?”*, *De Ordinis Sacramento*: “Signum vero figurans crucis, ut dictum est, designat omnium carnalium desideriorum privationem. Tonsura porro capillorum, vitam omnino indicat nullatenus fucatum, . . . sed per seipsam non humanis ornamentis, sed singularibus ac unificis virtutibus ad divinam penitus conformitatem evectam” (Cf. Denys l'Aréopagite, *De Eccles. Hierarch.*, *Caput VI, PG 3, col. 535*); “. . . quasi Apostolus superbiam doceat, cum dicit, *Omnis vir orans aut prophetans velato capite, confundit caput suum; et, vir quidem non debet velare caput, cum sit imago et gloria Dei (1 Cor. XI, 4-16)*. . . . Sed si hanc ignominiam tempore Evangelii, quod erat sacramentum tempore prophetia, pro humilitate isti appetunt; tondeant, et cilicio caput velent” (Cf. saint Augustin, *De opere Monachorum, PL 40, col. 579*); “*Capillum semel in anno die Paschae totondit: super nudam humum stratumque junceum usque ad mortem cubitavit*” (Cf. saint Jérôme, *Vita S. Hilarionis, 10, “Cultus Hilarionis”, PL 23, col. 32*.

Seigneur Jésus-Christ,¹⁰⁶ □ par laquelle une personne est consacrée à Dieu pour le servir en l'état ecclésiastique. Nous avons tous été consacré<s> à Dieu par le baptême en quelque état que nous soyons. Mais les clercs sont choisis de Dieu pour être entièrement employés aux actions de religion, là où les autres demeurent dans les occupations séculières et qui appartiennent au bien public; c'est pourquoi ils sont appelés laïcs.

La cérémonie de la Tonsure consiste en deux points principaux. Le premier: c'est le rasement des cheveux. L'Evêque donc coupe les cheveux du tonsuré en cinq endroits de la tête, devant, derrière, aux deux côtés, et au sommet d'icelle, cependant que le tonsuré prononce le verset du Psal., "Dominus pars . . . etc."¹⁰⁷ □ Le 2e point de la cérémonie: c'est la vêture du surplis qui se fait par l'Evêque, disant ces paroles: "Induat te Dominus . . . etc."¹⁰⁸ □

Les effets de la Tonsure sont trois. Le premier est que par là le clerc est consacré à Dieu pour le servir en l'état ecclésiastique. 2. Il est affranchi de la juridiction séculière; il est soumis à la juridiction ecclésiastique. 3. Il reçoit par là le droit aux privilèges de l'Eglise et aux bénéfices ecclésiastiques.

Quatre choses sont nécessaires à celui qui veut être tonsuré: 1. Il doit avoir reçu le sacrement de Confirmation; 2. il doit savoir les principaux points de la foy; 3. savoir lire et écrire; 4. avoir la volonté de vivre toute sa vie au service de Dieu en l'état ecclésiastique, tout ainsi que celui qui fiance une fille doit avoir la volonté de l'épouser et que celui qui entre en religion doit avoir la volonté de faire profession; quand Dieu néanmoins fait connaître que ce n'est pas sa volonté, on peut en sûreté de conscience s'en déporter. Parlant généralement, celui qui reçoit la Tonsure renonce au monde, aux maximes du monde, et se consacre à Dieu avec volonté de suivre Jésus-Christ en pratiquant les vertus, et nommément celles qui lui sont propres en qualité de prêtre. Cela parait en ces deux principales cérémonies dont nous avons parlé: "Dominus pars . . . etc."; "Induat te Dominus . . . etc." 2. D'autant que toutes les maximes du monde, et l'esprit de la chair sont fondées sur la convoitise des honneurs, des richesses, et plaisirs de ce monde, selon le dire de Saint [1] Jean 2:[16], Omne quod est in

¹⁰⁶ □ D'après un canon irlandais, saint Pierre aurait institué la tonsure pour "porter sur la tête la forme et la ressemblance de la couronne d'épines du Christ". Cité dans la collection In V libris, éd. FORNASARI, III, 203. Voir aussi Trichet, La Tonsure, op. cit., pp. 77, 81; Gobillot, "Sur la tonsure chrétienne et ses prétendues origines païennes", Revue d'Histoire ecclésiastique, 1925, t. XXI, p. 447.

¹⁰⁷ □ "Dominus pars haereditatis meae, et calicis mei: tu es, qui restitues haereditatem meam mihi". Cf. Pontificale Romanum, op. cit., p. 348; Ps. 16:5.

¹⁰⁸ □ "Induat te Dominus novum hominem, qui secundum Deum creatus est, in justitia, et sanctitate veritatis". Cf. Pontificale Romanum, op. cit., 348.

mundo, concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum, et superbia vitae.¹⁰⁹ □ C'est pourquoi le tonsuré y renonce expressément et proteste de vouloir vivre en esprit de pauvreté, d'humilité, et de mortification qui est l'esprit de Jésus-Christ. Tout cela se vérifie par les cérémonies.

Motifs pour exciter à porter ces marques

Sont: 1. qui négligerait de les porter pour l'ordinaire difficilement éviterait-il péché mortel; c'est la commune opinion des Docteurs, et se fondent sur ce que l'Eglise commande exprès Canon non dist, 23: “non liceat clerico, nec oportet comam nutrire sed attonso capite patentibus auribus . . . etc. . . secundum Aaron talarem vestem induere ut sit in habito ornato”;¹¹⁰ □ 2. l'Eglise porte censure contre les contrevenants; 3. à cause du scandale; 4. un religieux qui ferait coutume de ne porter son habit régulier passerait pour un apostat, beaucoup plus un ecclésiastique qui est en un état plus relevé dans l'Eglise, et a reçu plus solennellement la Tonsure et l'habit. Tolet¹¹¹ □ appelle ne porter les marques de la cléricature, “apostasia clericata”;¹¹² □ 5. l'exemple des gens du monde, nommément des

¹⁰⁹ □ Car tout ce qui est dans le monde est ou consupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie: Cf. 1 Jn 2:16.

¹¹⁰ □ Voir au-dessus, n. , Canon 32, Distinctio 23: Decretum Gratiani, D. 23, c. 32 (éd. Aem. FRIEDBERG, I, 87).

¹¹¹ □ Cardinal Francisco de Toledo (1532-1597), théologien espagnol et premier Cardinal jésuite. Il a fait ses études de philosophie à Valentia et de théologie à Salamanca. En 1556 il était ordonné prêtre, et la même année il est entré chez les jésuites. En 1559 il est allé à Rome où il enseignait la philosophie et la théologie au collège Romain (Cf. O'Donohoe, Tridentine Seminary Legislation, ibid., pp. 79, 117). Pendant ses années au collège Romain Toledo a écrit plusieurs ouvrages en Philosophie, Ecriture Sainte, et Théologie. L'ouvrage de Toledo qui nous intéresse ici est son Summa de instructione Sacerdotum, qui parut pour la première fois en 1599, mais, préparé sans beaucoup de soin et, semble-t-il, composé de notes prises par des étudiants, il a dû être corrigé. Un ami de Toledo, Vasquez de Padilla, a pris sur soi de corriger cette première édition. Après une comparaison détaillée avec les manuscrits du Cardinal, Vasquez de Padilla a fait sortir en 1601, à Rome, une nouvelle édition intitulée Instructio Sacerdotum.

¹¹² □ “Est autem advertendum, duplicem esse Apostatam in voto: unum in voto religionis, alterum in voto castitatis solemnizato in clericatu. Erga priorem, adverte dupliciter contingere. . . . cum habitum Religionis deferit, ut laicaliter vivat; vel multo tempore, et absque necessitate: et hoc mortale est peccatum, et subiectum excommunicationi latae sententiae, quae habetur in 6. ne cleric. vel monach. cap. 2. . . . Circa potestatiorem apostatam

magistrats qui ne paraissent autrement dans l'ordinaire qu'avec la soutane; 6. l'habit et tonsure empêche“nt” quantité de péchés et libertinage; 7. nous ne pouvons sans ces marques empêcher les compagnies que nous fréquentons, d'offenser Dieu et de nous mépriser.

Objections

1. Porter la soutane est un babit incommode! R“éponse”. Il faut agréer les inconvénients de la condition qu'on choisit; un religieux est encore plus incommode dans son habit. Combien de bons ecclésiastiques et gens du monde ne le quittent jamais! Cela n'est plus une légitime excuse; comment porterait-on donc de plus grandes inconvénients pour Notre Seigneur: c'est dans les inconvénients que nous souffrons pour lui que nous paraissions ses officiers: 2 Corinth. 6:4-[5], Sed in omnibus exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros in multa patientia, in tribulationibus, in necessitatibus, in angustiis, in plagis, in carceribus, in seditionibus, in laboribus, etc.¹¹³□ Que pourra-t-on espérer de vous si vous ne pouvez supporter ces petites inconvénients? Mais ce qui fait qu'on s'en dispense, c'est pour pécher plus librement ou pour paraître ou pour n'être tenu d'Eglise ou dévot.

2. On se moquera de moi! R. Qui s'en moquera possible des débauchés mais les honnêtes gens vous en loueront et blâmeront du contraire; 2. quand on s'en moquera, voudriez vous manquer à votre devoir pour cela? Comparaison d'un page qui ne voudrait pas porter les livrés du Roy à cause que quelqu'un s'en moquerait; 3. si vous ne voulez pas porter ces marques, vous ne mériterez d'être ecclésiastique.

3. Et l'usage n'en est plus; et les Canons qui y obligent sont abolis par une pratique contraire! R. Les docteurs sus allégués estiment qu'ils ne sont abolis, et la raison est qu'une loi, ni une coutume, n'est point abrogée par une coutume contraire quand la plupart de vertueuses gens la pratiquent. Or, cela est ainsi; en je fais exemple des principales

a clericatu, adverte esse duplicem. . . . Qui in maioribus, potest esse apostata, sicut et monachus, quoad vitam, et quoad habitum, et utroque modo peccat mortaliter; non tamen ullam a iure incurrit excommunicationem. Sed in Clem. quoniam. de vita et honest. Item Concil. Trid. Sess. 14. c.6. de reformat”. Cf. Francisco de Toledo, De Instructione Sacerdotum, Et peccatis mortalibus, libri octo, Auctore Francisco Toletto, Liber IV, Caput XVIII, “De votorum differentiis, et ipsorum relaxatione”, 5-7, Lyon, 1616, pp. 538-539. Sur le Concile de Trente, Sessio 14, De reformatione et De vita et honestate clericorum du Pape Clement V, voir plus loin, Saint-Sulpice 191, Quatrième Entretien, De la Tonsure et de l'Habit Cléricale.

¹¹³□ Mais en agissant en toute chose comme des ministres de Dieu, nous nous rendons recommandables par une grande patience dans les maux, dans les nécessités présentes, et dans les extrêmes afflictions, dans les plaies, dans les prisons, dans les séditions et dans les travaux, etc.: Cf. 2 Co 6:4-5.

communautés d'ecclésiastiques, comme de Sorbonne et quantité d'honnêtes gens ecclésiastiques vivants séparément.

Conclusion

Faire résolution d'entrer dans cette pratique, appréhender les menaces de Dieu par le prophète Sophonie 1:8, Et erit: in die hostiae Domini, visitabo super principes, et super filios regis, et supr omnes qui induti sunt veste peregrina; . . . qui complent domum Domini Dei sui iniquitate et dolo.¹¹⁴□

SIXIEME ENTRETIEN

Des Ordres Mineurs

De l'Ordre de Portier

Il est nécessaire de bien savoir ce qui concerne les ordres mineurs, bien que la plupart de leurs fonctions ne sont¹¹⁵□ pas en usage, et cela pour trois raisons principales: 1. Parce que le Concile de Trente, sess.23, de Reform., cap.27, exhorte tous les ecclésiastiques, principalement les Evêques, de les rétablir en leur première dignité;¹¹⁶□ 2. Parce que les prêtres qui les exercent par eux mêmes les doivent avoir bien reçus; car les bien recevant on

¹¹⁴□ En ce jour de la victime du Seigneur, je visisterai dans ma colère les princes, les enfants du roi, et tous ceux qui s'habillent de vêtements étrangers; . . . et qui remplissent d'iniquité et de tromperie la maison de leur Seigneur et de leur Dieu: Cf. Sophonie 1:8-9.

¹¹⁵□ Lire "ne soient pas".

¹¹⁶□ "Minores ordines iis, qui saltem latinam linguam intelligant, per temporum interstitia (nisi aliud episcopo expedire magis videretur) conferantur, ut eo accuratius quantum sit hujus disciplinae pondus possint edoceri, ac in unoquoque munere, juxta praescriptum episcopi, se exerceant, idque in ea, cui adscripti erunt, ecclesia, nisi forte ex causa studiorum absint: atque ita de gradu in gradum ascendant, ut in eis cum aetate vitae meritum et doctrina major accrescat: quod et bonorum morum exemplum, et assiduum in ecclesia ministerium, atque major erga presbyteros et superiores ordines reverentia, et crebrior quam antea corporis Christi communitio, maxime comprobabunt. Cumque hinc ad altiores gradus, et sacratissima mysteria sit ingressus, nemo iis initiatur, quem non scientiae spes majoribus ordinibus dignum ostendat. Hi vero non nisi post annum a susceptione postremi gradus minorum ordinum ad sacros ordines promoveantur, nisi necessitas, aut ecclesiae utilitas, judicio episcopi aliud exposcat". Cf. Concile de Trent, Sess. 23, De Reformatione, chap. 27[IX], Mansi, 33, col. 144.

reçoit grâce pour les bien exercer et par conséquent les doivent avoir bien reçus; 3. Parce qu'en les prenant, et par les cérémonies qui s'y observent, nous connaissons quelle doit être la vie de l'ecclésiastique, et quelle estime il doit faire de cet ordre.

Le Portier est le premier des ordres mineurs. Il est ainsi appelé parce que son principal office consiste à ouvrir, fermer, et garder les portes de l'Eglise. Notre Seigneur l'a institué; le uns disent que ce fut quand il chassa les vendeurs du temple, mais la plus probable opinion est qu'il l'institua la veille de sa passion instituant le Saint Sacrement de l'Autel.

La matière de cet ordre ce sont les clefs de l'église données par l'Evêque à toucher.

La forme sont ces paroles: "Sic agite quasi reddituri Deo rationem pro his rebus quae his clavibus recluduntur."¹¹⁷

Les fonctions de l'ordre du portier sont cinq, dont les trois premières sont marquées par le Pontifical¹¹⁸ et les deux autres par le Catéchisme.¹¹⁹

La première: sonner les cloches pour appeler les fidèles à l'église; 2. avoir soin des portes de l'église, de la trésorerie de la sacristie, les fermer et ouvrir aux heures, et les si bien garder que rien ne se perde de ce qu'il y a dedans, dont il doit rendre compte ainsi que porte la forme; 3. ouvrir le livre à celui qui prêche, cela n'est plus en usage; 4. admettre en l'église les dignes et rejeter les indignes, savoir les infidèles, excommuniés et interdits; 5. avoir soin que toutes choses aillent bien, qu'elles soient proprement dans l'Eglise et surtout que devant la Messe rien n'interrope le prêtre durant le service, les officiers et prédicateur durant le sermon. C'est donc au Portier de balayer l'église et préparer les autels, tapisser les murailles, ranger les sièges, faire faire silence. Il y a deux vertus principales que doit pratiquer le Portier. 1. Il doit être vigilant et avoir grand soin de la gloire de Dieu et des choses divines. Les cloches signifient la vigilance; le coq en l'avertissement: "Providete igitur, etc."¹²⁰ La forme: "Sic agite quasi rationem reddituri, etc."¹²¹ L'archidiacre fait fermer les portes, et sonner les cloches, et la prière au peuple, "Ut sit fidelissima cura in domo Die

¹¹⁷ Lire: "Sic age, quasi redditurus Deo . . . etc.". Cf. Pontificale Romanum, op. cit., p. 350.

¹¹⁸ "Ostiarium oportet cymbalum, et campanam; aperire Ecclesiam et sacrarium; et librum aperire ei, qui praedicat". Cf. Pontifale Romanum, op. cit., p. 350.

¹¹⁹ "Ejus munus est templi claves et ianuam custodire, et aditu templi arcere eos, quibus ingredi interdictum erat. Ad sanctum etiam Missae sacrificium assistebit, curaturus ne quis proprius, quam par esset, ad sacram aram accederet, et sacerdotem rem divinam facientem interpellaret". Cf. Catechismus Concilii Tridentini, op. cit., p. 261.

¹²⁰ "Provide igitur, ne negligentiam tuam, illarum rerum, quae intra Ecclesiam sunt, aliquid deperat: certisque horis domum Dei aperias fidelibus, et semper claudas infidelibus". Cf. Pontificale Romanum, op. cit., p. 350.

¹²¹ "Sic age, quasi redditurus Deo rationem pro iis rebus, quae his clavibus recluduntur". Cf. ibid., p. 350.

diebus ac noctibus, etc.”¹²² □ Il doit être de bonne conversation et exemple en l'avertissement: “Studete, etc.”¹²³ □

De l'Ordre du Lecteur

L'ordre de lecteur est plus excellent que celui de portier parce que celui de portier procure seulement une révérence corporelle, et celui de lecteur une spirituelle, il est ainsi appelé parce que son principal office consiste à lire.

Notre Seigneur institua cet ordre en la dernière cène quoiqu'il y en ait qui disent que ce fut lors qu'étant entré la synagogue de Nazareth; il prit le livre,¹²⁴ □ le lut, et le firma et le donna au ministre ainsi qu'il est dit en Saint Luc, chap. 4.¹²⁵ □

La matière de cet ordre est le livre des épîtres et leçons à matines.

La forme sont les paroles suivantes: “Estote verbi Dei relatores habituri si fideliter et utiliter impleveritis officium vestrum, partem cum iis qui verbum bene administraverunt ab initio.”¹²⁶ □

Les fonctions de cet ordre sont: 1. Enseigner les principes de la doctrine Chrétienne, en la lisant ainsi que voyons les dimanches aux églises de paroisses lire aux prédicateurs quand ils paraphrasent ou expliquent l'écriture.

2. Lire à haute voix les prophéties qui se chantent à matines ou la Messe, observant les prononciations, accents et le ton ou flexion de la voix. 3. De bénir les fruits nouveaux: cela n'est plus en usage.

De l'Ordre d'Exorciste

Ce mot d'exorciste vient du mot grec

¹²² □ “. . . ut sit ei fidelissima cura in domo Dei diebus ac noctibus”. Cf. *ibid.*, p. 350.

¹²³ □ “Stude etiam, ut sicut materialibus clavibus Ecclesiam visibilem aperis et claudis; sic et invisibilem Dei domum, corda scilicet fidelium, dictis et exemplis tuis claudas diabolo, et aperias Deo: ut divina verba, quae audierint, corde retineat, et opere compleant, quod in te Dominus perficiat per misericordiam suam”. Cf. *ibid.*, p. 350.

¹²⁴ □ Allusion à Lc 4:16-19. Voir aussi Is 61:1-2.

¹²⁵ □ “Ayant fermé le livre, il le rendit au ministre, et s'assit. Tout le monde dans la synagogue avait les yeux arrêtés sur lui”: Cf. Lc 4:20.

¹²⁶ □ “Accipe, et esto verbi Dei relator, habiturus, si fideliter et utiliter impleveris officium tuum, partem cum iis, qui verbum Dei bene administraverunt ab initio”. Cf. *Pontificale Romanum*, op. cit., p. 351.

\$0&, qui signifie en Latin `adversantes', en français `qui conjurent'. Il est ainsi appelé, parce que l'office principal de l'exorciste est de conjurer le diable, et lui commander de sortir des corps des énergumènes et possédés.

Notre Seigneur institua cet ordre selon quelqu'uns devant sa passion lors qu'il donna puissance à ses Apôtres de chasser les diables: Matthieu 10:[1], Dedit illis potestatem spirituum immundorum, ut eiicerent eos,¹²⁷ □ selon les autres après sa résurrection lorsqu'il dit à ses Apôtres: Marc 16:[17], In nomine meo daemones eiicient.¹²⁸ □

La forme d'exorciser n'a été institué de Notre Seigneur, mais par les Apôtres, qui fut appelée "religiosa disciplina". Le bon Evêque Firmilien¹²⁹ □ en donna une copie à Saint Cyprien Martyr,¹³⁰ □ qui fut vérifié par le grand Concile de Carthage,¹³¹ □ et puis appelée "flagellum Daimonum".¹³² □

La matière de cet ordre est le livre des exorcismes, ou au défaut le Pontifical ou le Missel. La forme: "Accipe, et commenda memoriae, et habe potestatem imponendi manus super energumenos, sive baptizatos, sive catechumenos."¹³³ □

Les fonctions sont trois: dire à ceux qui ne communient pas qu'ils se retirent et fassent place aux autres; 3. verser de l'eau au ministre, "aquam in ministerio fundere."¹³⁴ □

¹²⁷ □ Leur donna puissance sur les esprits impurs pour les chasser: Cf. Mt 10:1.

¹²⁸ □ Ils chasseront les démons en mon nom: Cf. Mc 16:17.

¹²⁹ □ Firmilien (mort vers 268), évêque de Césarée en Cappadoce, qui était comme Grégoire le Thaumaturge, l'élève d'Origen. De ses écrits nous n'avons qu'une lettre écrite par lui à Cyprien le Martyr (Voir Cyprien, épître 75), traduite en latin, sans doute, par la personne à qui s'était adressée; dans cette lettre Firmilien critique très véhémentement le Pape Etienne et croît que le Baptême reçu par les hérétiques n'a aucune valeur. Voir Althamar, p. 310; Quasten, Initiation Aux Pères de l'Eglise, II, pp. 152-154, 432; Michel, The Journal of Theological Studies (London, 1954), 215- 20.

¹³⁰ □ Cf. Cyprien de Carthage (c.210-258), Epistola LXXV, "Firmiliani, Episcopi Caesareae Cappadociae, ad Cyprianum, contra Epistolam Stephani", PL 4, col. 413-414.

¹³¹ □ "Exorcista cum ordinatur, accipiat de manu episcopi libellum, in quo scripti sunt exorcismi, dicente sibi episcopo: Accipe et commenda memoriae, et habeto potestatem imponendi manus super energumenum, sive baptizatum, sive catechumenum". Cf. Le quatrième Concile de Carthage (398), Caput VII, Mansi 3, col. 951.

¹³² □ Cf. Concile de Carthage, Mansi,

¹³³ □ "Accipite, et commendate . . . , et habete . . ." Cf. Pontificale Romanum, De Ordinatione Exorcistorum.

¹³⁴ □ "Exorcistam etenim oportet abjicere daemones, et dicere populo, ut, qui no communicat, det locum; et aquam in ministerio fundere". Cf. Pontificale Romanum, ibid.

Ces deux dernières fonctions¹³⁵ ne sont pas en usage; il n'y a que la première encore [qui] s'exerce telle maintenant que par les prêtres.

Il faut donc que l'exorciste pour se bien acquitter de sa charge, 1. sache les exorcismes par coeur; 2. qu'il y ait soin de l'eau bénite, et qu'il y en ait dans les bénitiers et de la faire renouveler de temps en temps par le prêtre, où il doit assister comme aussi aux exorcismes tant du baptême au'autres, et préparer le sel et le livre des exorcismes; 3. qu'il se garde bien d'exorciser personne sinon avec la permission de l'Evêque, et dans les lieux qui lui auront été marqués. Il doit aussi s'abstenir de demandes curieuses surtout celles qui ont quelque apparence de superstition ou divination.

De l'Ordre d'Acolyte

Cet ordre est plus grand que les trois premiers, en ce qu'il confère une puissance qu'il exerce sur la matière du sacrifice. Il ainsi appelle parce que le principal office d'Acolyte est de porter les cierges, et ce mot *ti@*, , qui signifie en Latin “*ceroferarii*” ou “*accensores luminum*”, en français “porte-cierges”.

Notre Siegneur l'a institué. Quelqu'uns disent que ce fut lorsqu'il dit, *Ego sum lux mundi*;¹³⁶ mais il est plus probable que ce fut en la dernière cène.

La forme¹³⁷ aussi est double: 1. “*Accipe ceroferorium cum cereo, et scias te ad accendenda Ecclesiae luminaria mancipari, in nomine Domini. Amen.*”¹³⁸ 2. “*Accipe urceolum, ad suggerendum vinum et aquam in Eucharistiam sanguinis Christi in nomine Domini. Amen.*”¹³⁹

Il y a deux matières et deux formes en cet ordre à cause des deux puissance qu'il confère, l'une sur le corps mystique, correspondante à la matière <premi>ère et à la première forme; l'autre sur le corps naturel de Notre Seigneur par la seconde matière, et la seconde forme.

Les fonctions de cet ordre sont contenues dans le Pontifical, et le Catéchisme Romain ajoute la quatrième: 1. porter la croix principalement aux processions, à côté de la Croix à la Messe solennellement devant les officiants quand ils viennent de la sacristie à l'autel; quand on chante l'Evangile; quand on montre Dieu avec deux torches; 2. allumer les cierges principalement ceux qui sont sur l'autel; tenir du feu dans l'encensoir et l'encens pour le présenter au sousdiacre quand il faudra encenser; 3. préparer le vin et l'eau dans les

¹³⁵ Les trois fonctions: 1. “. . . abjicere daemones”; 2. “. . . et dicere populo, etc.”; 3. “et aquam in ministerio fundere”.

¹³⁶ Je suis la lumière du monde: Cf. Jn 9:5; voir aussi Mt 5:13-16.

¹³⁷ Le copiste a dû omettre ce qui concerne la matière de cet ordre.

¹³⁸ Cf. Pontificale Romanum, De Ordinatione Acolythorum.

¹³⁹ Cf. Pontificale Romanum, ibid.

burettes bien nettes et les mettre dans un bassin auprès de l'autel avec un essuie-main; 4. servir le sousdiacre, diacre, voir au défaut de ceux-ci au prêtre et l'Evêque.¹⁴⁰□

Après cette doctrine, on peut parler de quelques-unes des vertus propres à quelqu'un de ces ordres ou de la diligence, et vigilance qui regarde le Portier ou bien du zèle de la maison du Dieu qui regarde encore le même Portier, ou bien de la studiosité qui regarde le Lecteur, ou bien de faire le petit Catéchisme, ce qui regarde encore le même Lecteur, ou bien de sobriété qui est une vertu fort propre à l'exorciste, ou bien de la modestie ou bon exemple qui regarde l'Acolyte, et cela brièvement à cause que la doctrine est plus longue qu'aux autres entretiens.

SEPTIEME ENTRETIEN

Du Sousdiaconat

Le Sousdiaconat est un ordre sacré, par lequel on reçoit puissance de préparer les vaisseaux sacrés pour l'usage du sacrifice, et chanter l'épître aux Messes solennelles; il s'appelle sousdiacre parce qu'il est au-dessous du Diacre, qui est le principal officier servant à l'autel au Prêtre.

Il est croyable qu'il fut institué de Notre Seigneur préparant ce qui était nécessaire pour le sacrifice de son corps et sang en la dernière cène.

La matière est double, la principale est le calice; et la patène vide que présente l'Evêque, à cause qu'elle s'emploie au service de la consécration du corps naturel de Jésus-Christ. La moindre [matière] est le livre des Epîtres, à cause qu'il sert à l'instruction des fidèles qui sont le corps mystique de Notre Seigneur; et ce corps est moins noble que le naturel.

La forme est double pareillement: "Videte cuius mysterium vobis traditur, ideo vos admoneo ut ita vos exhibeatis ut Deo placere possitis;"¹⁴¹□ La seconde, "Accipite librum

¹⁴⁰□ "Acolythum etiam oportet ceroferrarium ferre, luminaria Ecclesiae accendere, vinum et aquam ad Eucharistiam ministrare". Cf. Pontificale Romanum, *ibid.* "Eorum munus est, ministros maiores, Subdiaconos, et Diaconos, in altaris ministerio affectari, eisque operam dare". Cf. Catechismus Concilii Tridentini, "Quae sunt Acolyti partes?", Pars Secunda, "De Ordinis Sacramento".

¹⁴¹□ "Vide cujus ministerium tibi traditur: ideo te admoneo ut ita te exhibeas, ut Deo placere possis". Cf. Pontificale Romanum, "De Ordinatione Subdiaconi", *ibid.*

Epistolarum; et habete potestatem legendi eas in Ecclesia Sancta Dei tam pro vobis, etc.”¹⁴²□

Les fonctions sont premièrement, avoir soin des vaissaux sacrés et autres utensiles servants au sacrifice.

La vertu répondante à cet office est une exquise chasteté, à laquelle il s'oblige solennellement: Mundamini, qui fertis vasa Domini;¹⁴³□ 2. préparer l'eau et en verser dans le calice pour le sacrifice, ce qui signifie l'union des peuples à Jésus-Christ. La vertu répondante à cet office est le zèle de la réconciliation des âmes avec Dieu; 3. chanter l'Épître à la Messe solennelle, la vertu répondante à cet office est le courage et l'adresse qu'il doit avoir de donner au peuple des avis pour bien vivre; 4. porter et soutenir le livre des Évangiles au Diacre, et le porter à baiser au prêtre. La vertu est faire recevoir, agréer et respecter la doctrine évangélique aux grands et petits; 5. porter la croix aux processions, pour dire qu'il doit donner exemple de mortification à tout le peuple; 6. recevoir les offrandes du peuple, marque de l'obligation qu'il a aux occasions de procurer la conservation et accroissement des bien de l'Eglise; 7. servir au Diacre aux choses surtout concernant le sacrifice; la vertu est l'humilité et soumission à tous les exercices.

Avant que de recevoir l'ordre, il doit avoir titre, et non falsifié, ni sous condition de le rendre, ou bien avoir voué solennellement pauvreté en quelque ordre approuvé. Dans la réception, il oblige à deux choses: 1. chasteté perpétuelle; 2. à la récitation du bréviaire: “quod si hunc ordinem suscepistis, etc.”¹⁴⁴□

Cérémonies: 1. Porrection¹⁴⁵□ du calice et patène; 2. l'Evêque lui [l'ordinand] met l'amict qui serre le col, marque de la mortification de la parole: “per quem designatur, etc.”¹⁴⁶□ non seulement à l'égard des [paroles] vitreuses, mais indifférentes, et bonnes prononcées légèrement; 3. le manipule, qui marque le fruit des bonnes oeuvres: “per quem designatur fructus bonorum operum”;¹⁴⁷□ autrefois il servait pour essuyer les larmes; 4. la tunique, qui signifie la joie au dedans pour bien faire les bonnes oeuvres, et au dehors pour édifier le prochain: “Tunica incunditatis, etc.”;¹⁴⁸□ 5. on lui présente le livre des Épîtres,

¹⁴²□ “Accipe librum Epistolarum, et habe potestatem legendi eas in Ecclesia Sancta Dei, tam pro vivis, quam pro defunctis”. Cf. *ibid.*

¹⁴³□ Purifiez-vous, vous qui portez les vases du Seigneur: Cf. Is 52:11. Voir plus loin, Pontificale Romanum, “De Ordinatione Diaconi”.

¹⁴⁴□ “. . . quod si hunc Ordinem suscepistis”. Cf. Pontificale Romanum, *ibid.*

¹⁴⁵□ Ce mot vient du latin.

¹⁴⁶□ “. . . per quem designatur castigatio vocis”. Cf. Pontificale Romanum, *ibid.*

¹⁴⁷□ Cf. Pontificale Romanum, *ibid.*

¹⁴⁸□ “Tunica jucunditatis, et indumento laetitiae induat te Dominus”. Cf. Pontificale Romanum, *ibid.*

etc. Voilà ce qui concerne la doctrine de cet ordre; voyons maintenant la vertu qui lui est propre et à laquelle l'ordinand s'oblige savoir la chasteté.

De la Chasteté des Ecclésiastiques

Cet entretien aura trois points: 1. en quoi consiste la chasteté, et en combien de façon[s] se prend; 2. les motifs pour l'acquérir; 3. les moyens de ce faire.

En quoi elle consiste

La chasteté est une vertu Chrétienne qui nous porte à nous priver volontiers de tous les plaisirs charnels illicites pour ne pas profaner notre corps et notre coeur, qui est le temple du Saint Esprit. De cette définition nous collignons trois choses: premièrement que nul autre avant Notre Seigneur avait enseigné la chasteté dans le degré que nous entendons; 2. que la vraie chasteté n'exclut pas seulement la jouissance des plaisirs désordonnés du corps mais encore du coeur; 3. qu'elle n'a pas pour fin notre propre honneur et ostentation mais l'honneur de Dieu. La chasteté se perd en plusieurs façons outre celle de l'action charnelle que chacun entend assez; seulement remarquez qu'elle se perd par icelle d'autant plus honteusement qu'on s'éloigne en la faisant de l'ordre et de la règle que la nature demande qu'on y garde: 1. par les simples attouchements sur soi, et sur autrui, comme baiser et autres privautés; 2. par des paroles qu'on dit, et qu'on entend volontiers; 3. par les regards; 4. par les lectures des livres impurs; 5. par les désirs et pensées volontaires sur quoi deux choses sont à remarquer: 1. que les susdites actions pour être péchés doivent être volontaires et faites pour y prendre plaisir quoiqu'il ne soit nécessaire d'en venir à l'effet; 2. qu'il y a deux sortes de chasteté, l'une qui consiste en la modération entre les plaisirs charnels, et elle est propre aux gens mariés, et l'autre en l'absolue privation de ces plaisirs, et c'est celle dont les ecclésiastiques font profession, si bien que tout plaisir charnel leur est illicite.

MOTIFS

Premièrement, c'est un péché mortel de son genre: Corint^{hiens} 6:10, Neque fornicarii . . . neque adulteri, neque moles, neque masculorum concubitores . . . regnum Dei possidebunt;¹⁴⁹ et non comme les autres, mais tel que la légèreté de la matière n'en excuse aucunement. Il a cela avec le blasphème.

2. L'impureté en un ecclésiastique est grandement injurieuse à Dieu, car c'est un sacrilège: 1. parce que c'est une source de sacrilège; car autant de sacrements qu'il

¹⁴⁹ Ni les fornicateurs . . . ni les adultères, ni les impudiques, ni les abominables . . . ne seront point héritiers du royaume de Dieu: Cf. 1 Co 6:9-10.

administre, ou qu'il reçoit sont autant de sacrilèges; 2. c'est le plus grand de tous en quelque sorte, car il profane Jésus-Christ même en communiant. Il est membre de Jésus-Christ plus noble que les laïcs: 1 Cor. 6:15, Nescitis quoniam corpora vestra membra sunt Christi? Tollens ergo membra Christi, faciam membra meretricis? Absit. An nescitis quoniam quod adhaeret meretrici, unum corpus efficitur?¹⁵⁰ □

Le prêtre représente Jésus-Christ à l'autel. S'il est donc impur, son impureté semble retourner sur Jésus-Christ qui semble être ce Jésus de Zacharie 3:[3], Jesus erat indutus vestibus sordidis, et stabat ante faciem angeli.¹⁵¹ □

3. Le prêtre immole Jésus-Christ à l'autel; s'il est impur, il semble souiller de ses mains Notre Seigneur comme victime: Malach "ie" 1:6-[7], Ad vos, o sacerdotes, qui . . . offertis super altare meum panem pollutum, et dicitis: in quo polluimus te?¹⁵² □

Le même péché en un ecclésiastique est fort scandaleux: 1. Il fait que le peuple s'y addonne plus librement, qu'il le méprise, et l'état ecclésiastique et aussi les choses saintes, la Messe, etc.; 2. et se retire de la hantise des sacrements; 3. Il est cause de la ruine de l'Eglise: de là viennent les apostasies et hérésies; 4. Etre adonné à ce péché est une marque de réprobation. Saint Paul, après avoir parlé de ceux qu'y sont adonnés, il ajoute Rom.1:28, Et sicut non probaverunt Deum habere in notitia, tradidit illos Deus in reprobum sensum.¹⁵³ □ La raison est qu'ayant pris l'habitude on ne s'en peut retirer: Job 20:11, Ossa eius implebuntur vitii adolescentiae eius, et cum eo pulvere dormient;¹⁵⁴ □ beaucoup plus en un ecclésiastique qu'en un autre. L'expérience aux missions là où vous on voit souvent que tout le monde fait sa confession générale excepté les prêtres: Math.5:13, Si sal evanuerit, in quo salietur? ad nihilum valet ultra, nisi ut mittatur foras, et conculcetur ab hominibus.¹⁵⁵ □ Les enfants seuls de prêtres en l'Ecriture adonnés à ce péché meurent impénitents.¹⁵⁶ □

¹⁵⁰ □ Ne savez-vous pas que vos corps sont les membres de Jésus-Christ? Arracherai-je donc à Jésus-Christ ses propres membres, pour les faire devenir les membres d'une prostituée? A Dieu ne plaise! Ne savez-vous pas que celui qui se joint à une prostituée est une même corps avec elle?: Cf. 1 Co 6:15-16.

¹⁵¹ □ Jésus était revêtu d'habits sales, et il se tenait devant la face de l'ange: Cf. Za 3:3.

¹⁵² □ A vous, ô prêtres, qui . . . offrez sur mon autel un pain impur, et vous dites: En quoi vous avons-nous déshonoré?: Cf. Ml 1:6-7.

¹⁵³ □ Et comme ils n'ont pas voulu reconnaître Dieu, Dieu aussi les a livrés à un sens dépravé: Cf. Rm 1:28.

¹⁵⁴ □ Les dérèglements de sa jeunesse pénétreront jusque dans ses os, et se reposeront avec lui dans la poussière: Cf. Jb 20:11.

¹⁵⁵ □ Si le sel perd sa force, avec quoi le salera-t-on? Il n'est plus bon à rien qu'à être jeté dehors, et à être foulé aus pieds par les hommes: Cf. Mt 5:13.

¹⁵⁶ □ Allusion à 1 Sm 2:22-25: "Quant à Héli . . . Les enfants d'Héli n'écouterent point la voix de leur père, parce que le Seigneur les voulait perdre."

Moyens: 1. Recevoir l'ordre dignement, parce que la grâce de la chasteté y conjointe pour cela une bonne confession générale où on exprime surtout les péchés nettement.

2. La mortification, figurée par la ceinture de lin et tunique étroite du sousdiacre. Car c'est le vice le plus furieux et insolent de tous. Il y a deux sortes de mortifications, intérieures et extérieures. Il se faut servir 1. de l'extérieur des sens, paroles, “castigatio vocis”, vue, ouïe, toucher, coucher mollement, dormir, boire, manger, vêtir; [2.] de l'intérieur de l'entendement à l'égard des pensées sales, de volonté à l'égard des affections même sous prétexte de piété, de la mémoire à l'égard de la souvenance des péchés et occasions, de l'imagination à l'égard des sales fantaisies.

3. La fuite des occasions. Il est rare que qui ne fuit les occasions ne tombe en ce péché: 1. ne demeurer avec personne du sexe féminin, même parent -- Math.5:[29], Quod si oculus tuus dexter scandalizat te, erue eum, et proiice abs te;¹⁵⁷ □ ne “se” servir de femme quelque sainte ou vieille qu'elle soit: R<éponse> de Saint Augustin, qui ne voulait pas demeurer avec sa mère, non pas tant pour l'amour d'elle qu'à cause de celles qui la pourraient venir visiter;¹⁵⁸ □ non pas même sous prétexte de piété -- exemple de Saint Martinien;¹⁵⁹ □ 2. ne fréquenter les compagnies de femmes; 3. ne tenir chez soi tableau ni livre deshonnête.

4. Fuir l'oisiveté. Exemple des plus saints: David, Samson.¹⁶⁰ □ Remède: travailler, ce que signifie le fanon qu'il porte sur les bras, et l'aube de lin travaillée avec tant de peine, d'où j'infère l'aveuglement des ecclésiastiques qui se mettent en état pour ne point travailler. Saint Bernard: “In laboribus hominum non sunt et cum hominibus non flagellabuntur, ergo cum daimonibus.”¹⁶¹ □

Avis pour les ecclésiastiques sans charges, [1.] se prescrire l'ordre de la journée (quant à ceux qui ont charge ont assez d'occupations s'ils veulent); 2. étudier pour les

¹⁵⁷ □ Que si votre oeil droit vous scandalise, arrachez-le et jetez-le loint de vous: Cf. Mt 5:29.

¹⁵⁸ □ Cf. Saint Augustin

¹⁵⁹ □ Cf. Saint Martinien

¹⁶⁰ □ Voir David et Samson: Allusion à 2 Sm 12:13-25; Jg 18:21-22;

¹⁶¹ □ “In labore, inquit, hominum non sunt, et cum hominibus non flagellabuntur; ideoque tenuit eos superbia (Psal. LXXII, 3-6), ne humiliantur ad poenitentiam, sed damnantur propter superbiam cum superbo diabolo et angelis ejus. Nam qui in labore hominum non sunt, in labore daemonum profecto erunt, dicente iudice: Ite, maledicti, in ignem aeternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus (Matth. XXV, 41).” Cf. Saint Bernard, Sermones in Cantica Cantorum, Sermo XXIII, “De tribus modis contemplationis circa Deum, sub figura trium cellarum”, PL 183, col. 891. Voir aussi, Sermones de Diversis, Sermo II, “De obedientia, patientia et sapientia; seu, de noscendo seipsum, quod homines sumus”, PL 183, col. 543; Epistola XXIII, “Ad Attonem Trecensem Episcopum”, PL 182, col. 126.

prédications des dimanches et fêtes, visiter les malades, accommoder les différents, voir les petites écoles, orner les églises mal accommodées par la paresse des prêtres.

Obj<ection>. L'expérience de ma fragilité dans ma vie passée m'ôte l'espérance de garder la chasteté.

Rép<onse>. 1. Si vous ne voyez apparence de vous abstenir de ce péché, ne vous mettez dans l'état ecclésiastique;

2. Si vous en doutez, consultez quelque personne sage et désintéressée, et lui dites votre inclination et l'état de votre vie passée, et si on vous le conseille, confiez vous en Dieu; le sacrement vous donnera grâce pour cela; servez vous des moyens proposés; allez souvent à la confesse, faites les difficultés des moindres choses appartenantes à ce péché: Job 31:1, *Pepigi foedus cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de virgine.*¹⁶²□

HUITIEME ENTRETIEN

Du Diaconat

Nous en dirons deux choses: 1. la doctrine; 2. nous parlerons de la vertu qui est propre "à cet ordre".

Le Diaconat est un ordre sacré par lequel on reçoit puissance de rendre à l'Evêque et au prêtre les principaux services en l'action du sacrifice, et de dire publiquement l'Evangile aux Messes solennelles. L'institution en a été faite par Notre Seigneur en dispensant son sang à ses Apôtres, et le leur faisant diviser les uns aux autres: <Et> dividite [igitur] inter vos (Luc 22:17).¹⁶³□ La matière est le livre des Evangiles. Il semblerait plus à propos de prime face que ce fut quelque matière plus convenable, signifiante, son principal devoir comme le calice et la patène; mais ces matières ayant déjà présentées au sousdiacre et réservées plus amplement pour la prêtrise, il ne reste que le livre de l'Evangile dans lequel est entendu le principal, et [est] présupposé la forme à ces paroles, "Accipite potestatem legendi" et le reste.¹⁶⁴□

Les offices du diacre sont: 1. présenter au prêtre tout ce qui lui est nécessaire pour l'action du sacrifice comme le pain et le vin, et le servir en cela comme aussi l'Evêque; car

¹⁶²□ J'ai fait un accord avec mes yeux, pour ne penser pas seulement à une vierge: Cf. Jb 31:1.

¹⁶³□ Et la [la coupe] distribuez entre vous: Cf. Lc 22:17.

¹⁶⁴□ "Accipe potestatem legendi Evangelium in Ecclesia Dei, tam pro vivis, quam pro defunctis". Cf. Pontificale Romanum, "De Ordinatione Diaconi".

< L en grec veut dire ministre, offrir avec le prêtre le pain et le vin pour la consécration; et le prêtre offrant le vin, il doit soutenir d'une main le pied du calice, et de l'autre le bras du prêtre, et dire avec lui les paroles de l'offrande: Offerimus tibi Domine, etc.¹⁶⁵ □ C'est pour cela qu'il est appelé dans le Pontifical: Cominister et cooperator corporis et sanguinis,¹⁶⁶ □ voire même Consecrator en quelque endroit à cause qu'il offre avec le prêtre les éléments qui doivent servir au sacrifice.

La vertu qui correspond à cet office, est une grande pureté selon Saint Paul: Et his autem probentur primum: et sic ministrent, nullum crimen habentes;¹⁶⁷ □ et ailleurs: Habentes mysterium fidei in conscientia pura.¹⁶⁸ □

2. Lire publiquement l'Évangile. Il doit faire publique profession de ces maximes, Non enim erubescio Evangelium,¹⁶⁹ □ les expliquer par manière de catéchismes et familières exhortations, E minori subiectione;¹⁷⁰ □ c'était aussi à lui anciennement d'exciter le peuple à dévotion pendant l'office divin, et attention, ce qu'il fait maintenant en certains temps, Flectamus genua, Humiliate capita vestra Deo, Ite missa est, Benedicamus Domino.¹⁷¹ □

Anciennement il avait la dispensation des biens de l'Église en faveur des pauvres selon l'institution des premiers diacres¹⁷² □ d'où on collige, qu'il a droit d'administrer trois sortes de biens qui y sont, savoir, le sang de Notre Seigneur, ce qui en ces paroles de Saint Laurent: Cui commisisti Domini corporis dispensationem.¹⁷³ □ Il y en a qui tiennent que maintenant en cas de nécessité, il peut donner [1.] la communion; 2. la Parole de Dieu; le 3e, les biens temporels, et cet office oblige à une grande libéralité envers les pauvres; 4. baptiser avec solennité et cérémonies par la permission du prêtre en son absence; 5. veiller

¹⁶⁵ □ “Offerimus tibi, Domine, calicem salutaris, tuam deprecantes clementiam: ut in conspectu divinae majestatis tuae, pro nostra, et totius mundi salute cum odore suavitatis ascendat. Amen”. Cf. Missale Romanum, “Ex Decreto Sacrosancti Concilii Tridentini Restitutum, S. PII V Pontificis Maximi”.

¹⁶⁶ □ “Et quia cominister et cooperator es corporis et sanguinis Domini, esto ab omni illecebra carnis alienis; sicut ait Scriptura: Mundamini qui fertis vasa Domini”. Cf. Pontificale Romanum, ibid.; voir aussi Is 52:11, “Purifiez-vous, vous qui portez les vases du Seigneur.”

¹⁶⁷ □ Ils doivent aussi être éprouvés auparavant, puis admis au sacré ministère, s'ils ne se trouvent coupables d'aucun crime: Cf. 1 Tm 3:10.

¹⁶⁸ □ Mais qu'ils conservent le mystère de la foi avec une conscience pure. Cf. ibid., 3:9.

¹⁶⁹ □ Car je ne rougis point de l'Évangile: Cf. Rm 1:16.

¹⁷⁰ □ Cf. Pontifical

¹⁷¹ □ Voir Missale Romanum, op. cit., pour toutes ces exhortations.

¹⁷² □ Cf. Ac 6:1-7.

¹⁷³ □ Voir saint Laurent

soigneusement sur ceux qui lui sont commis, et en faire le rapport à l'Evêque de ce qui se passe parmi le peuple concernant le bien des fidèles, et pour ce sujet il est appelé l'oeil de l'Evêque. L'archidiacre est en possession de cela maintenant; à cet office doit répondre le zèle et soin du salut des âmes, parce que, dessus, on voit assez que sa vertu principale est la charité vers le prochain. Par ces emplois du diacre vous jugez bien que la charité vers le prochain lui est grandement convenable, et nécessaire. Nous en allons parler.

De la Charité vers le Prochain

Il importe que les ecclésiastiques aient la charité vers le prochain. 1. Ils y sont obligés plus que les laïcs, quoique tous y aient obligation: 1. à raison de leur éminente dignité; 2. à raison de leurs bénéfices qui les obligent de justice; 3. à raison de l'exemple.

2. Ils ont plus de moyens, car ils ont moins d'affaires, et de charges; 2. plus de grâce qu'ils reçoivent en leur ordre représentée en leurs habits; ils ont les trésors temporels et spirituels de l'Eglise entre les mains: Luc 12:48, Cui multum datum est, multum quaeretur ab eo: et cui commendaverunt multum, plus petent ab eo.¹⁷⁴□

3. Pour éviter le reproche que on leur fait, car le vice qu'on reproche aux ecclésiastiques est l'avarice, et chicheté¹⁷⁵□ -- exemple du blessé sur le chemin de Jéricho: Luc.10:[30-37];¹⁷⁶□ pour entendre quelle doit être la charité des ecclésiastiques vers le prochain, il faut savoir que la charité a deux actes: 1. l'affection intérieure; 2. le service extérieur dans ses besoins. Le prochain a deux sortes de besoins, corporels et spirituels. Tous les ecclésiastiques doivent premièrement assister le prochain corporellement selon leurs besoins; 2. les bénéficiers sont obligés plus que les autres. Les personnes qu'on doit assister plus particulièrement sont: 1. les plus nécessiteux; 2. les pauvres ecclésiastiques; 3. vos paroissiens.¹⁷⁷□ Quand nous ne pouvons assister les pauvres par nous mêmes, nous devons procurer leur assistance vers nos amis. Ils doivent assister spirituellement.

Cette assistance consiste dans l'instruction des choses nécessaires à salut: 1 Cor. 9:[16], Nam si si evangelizavero, non est mihi gloria: necessitas enim mihi incumbit: vae

¹⁷⁴□ On redemanderà beaucoup à celui à qui on aura beaucoup donné, et en fera rendre un plus grand compte à celui à qui on aura confié plus de choses: Cf. Lc 12:48.

¹⁷⁵□ Parcimonieux.

¹⁷⁶□ Et Jésus, prenant la parole, lui dit: Un homme, qui descendait de Jérusalem à Jéricho, tomba entre les mains des voleurs qui le dépouillèrent, etc: Cf. Lc 10:30-37.

¹⁷⁷□ Paroissiens

enim mihi est, si non evangelizavero;¹⁷⁸ □ et aussi à l'égard des domestiques et de ceux dont on a charge: 1 Tim. 5:8, Si quis autem suorum, et maxime domesticorum curam non habet, fidem negavit, et est infideli deterior;¹⁷⁹ □ 2. à l'égard des pauvres, surtout de la campagne; à l'égard des ecclésiastiques, non par forme de leçon, mais de conférence aimable. Prendre soin de retirer les âmes du péché, et les corriger: Proverb<es> 24:11, Erue eos qui ducuntur ad mortem, et qui trahuntur ad interitum liberare ne cesses.¹⁸⁰ □ Quest. 3, v. 18: Si, dicente me ad impium: Morte morieris, non annunciaris ei, . . . ut avertatur a via sua impia, . . . sanguinem atuem eius de manu tua requiram.¹⁸¹ □

Ce soin se doit étendre, 1. à l'égard de ceux que l'on a en charge; 2. des ecclésiastiques; 3. de toutes sortes de personnes, et il le faut faire prudemment et doucement; 4. en l'administration des sacrements, surtout de confession, car en vain on reçoit une puissance si on ne la veut réduire en actes; ceux qui ne le veulent faire doivent craindre le châtement de celui qui a enfoui son talent: Matt.26[25]:30, Et inutilem servum eicite in tenebras exteriores;¹⁸² □ 5. en l'accommodement des différends: 2 Cor. 5:18, <Et> dedit nobis ministerium reconciliationis:¹⁸³ □ 1. à l'égard de ceux que nous avons en charge; 2. de ceux sur qui nous avons quelque pouvoir ou crédit, surtout quand la haine y intervient; 6. par la prière et pénitence: Joël 2:17, Inter vestibulum et altare plorabunt sacerdotes, ministri Domini, et dicent: Parce, Domine, parce populo tuo;¹⁸⁴ □ nous y sommes obligés par office, surtout de la célébration du sacrifice pour recommander à Dieu les nécessités publiques et pour les vivants et trépassés; voyez combien celui qui manque à dire tous les jours la Messe, manque à rendre d'assistance à ceux qui en ont besoin; comparaison de celui qui en temps de nécessité serre son: Prover<bes> 11:26, Qui abscondit frumenta maledicetur in populis;

¹⁷⁸ □ Car si je prêche l'Évangile, ce n'est pas un sujet de gloire, puisque je suis obligé nécessairement à ce ministère. Et malheur à moi, si j'ne prêche pas l'Évangile: Cf. 1 Co 9:16.

¹⁷⁹ □ Que si quelqu'un n'a pas soin des siens, et particulièrement de ceux de sa maison, il a renoncé à la foi, et est pire qu'un infidèle: 1 Tm 5:8.

¹⁸⁰ □ Tirez du péril ceux que l'on mène à la mort, et ne cessez point de délivrer ceux qu'on entraîne pour les faire mourir: Cf. Pr 24:11.

¹⁸¹ □ Si lorsque je dirai à l'impie: Vous serez puni de mort, vous ne lui annoncez pas ce que je vous dis; . . . afin qu'il se détourne de la voie de son impiété, . . . je vous redemanderai son sang: Cf. Ez 3:18.

¹⁸² □ Et qu'on jette ce serviteur inutile dans les ténèbres extérieures: Cf. Mt 25:30.

¹⁸³ □ Et qui nous a confié le ministère de la réconciliation: Cf. 2 Co 5:18.

¹⁸⁴ □ Que les prêtres . . . prosternés entre le vestibule et l'autel, fonent en larmes et s'écrient: Pardonnez, Seigneur, pardonnez à votre peuple: Cf. Joël 2:17.

benedictio autem supr caput vendentium;¹⁸⁵ □ 7. faire ces oeuvres gratuitement: Malach.1:10, Quis est in vobis qui . . . incendat altare meum gratuito?;¹⁸⁶ □ si on est en charge n'être en perception de ses droits pour l'exercice de son ministère: 1 Tim. 3:8, Non turpe lucrum sectantes.¹⁸⁷ □

Objections

Premièrement, j'ai trop peu de biens pour faire l'aumône. R"éponse": retranchez vous de quelques petites commodités; l'aumône de la veuve fut plus agréable à cause de cela, exemple de plusieurs laïcs de pauvres gens de village, et de trois ecclésiastiques l'un donne sa soutane, l'autre ses chemises, l'autre sa chemisette.

2. Je n'ai point assez de savoir pour instruire et confesser, et partant je crains de m'y engager. R. Si votre crainte vient d'incapacité, ne vous engagez point aux ordres; si de pusillanimité, suivez le conseil d'un sage directeur, et faites ce qu'il vous dira, car il y a plus de mal à ne point faire les fonctions de son état qu'à faire parfois quelques fauts par inadvertance, quand on s'y met par conseil.

3. J'ai honte de faire le catéchisme, les familières instructions et corrections. R. Si vous avez honte de fonctions de cet état, ne vous y mettez pas; il n'y a fonction plus honorable et consolatrice que celle-là.

4. J'ai aversion des hôpitaux et prisons. R. Il faut craindre le reproche que Jésus-Christ fera au Jugement: Math. 25:43, Infirmus, et in carcere, et non visitastis me;¹⁸⁸ □ 2. la peine n'est qu'au commencement, et grande consolation en la poursuite; 3. on ne vous dit pas d'y aller tous les jours.

NEUVIEME ENTRETIEN

De la Prêtrise

Nous en dirons deux choses: 1. de la doctrine; 2. de la vertu qui lui est propre.

¹⁸⁵ □ Celui qui cache le blé sera maudit des peuples, et la bénédiction viendra sur la tête de ceux qui le vendent: Cf. Pr 11:26.

¹⁸⁶ □ Qui est celui d'entre vous qui . . . allume le feu sur mon autel gratuitement?: Cf. MI 1:10.

¹⁸⁷ □ Qu'ils ne cherchent point de gain honteux: Cf. 1 Tm 3:8.

¹⁸⁸ □ J'ai été malade et en prison, et vous ne m'avez pas visité: Cf. Mt 25:43.

La Prêtrise est un ordre par lequel les prêtres reçoivent la puissance de consacrer le corps et sang de Notre Seigneur sous les espèces du pain et du vin et de remettre les péchés. Notre Seigneur l'institua quand il institua le saint sacrement de l'autel, disant à ses Apôtres: Hoc facit in meam commemorationem.¹⁸⁹□

La matière est le calice avec le vin, et la patène avec le pain.¹⁹⁰□

¹⁸⁹□ Faites ceci en mémoire de moi: Cf. Lc 22:19. “Sacrificium et sacerdotium ita Dei ordinatione conjuncta sunt, ut utrumque in omni lege extiterit. Cum igitur in novo testamento sanctum eucharistiae sacrificium visibile ex domini institutione catholica ecclesia acceperit fateri etiam oportet in ea novum esse visibile et externum sacerdotium, in quod vetus translatus est. Hoc autem ab eodem domino salvatore nostro institutum esse, atque apostoles eorumque successoribus in sacerdotio potestatem traditam consecrandi, offerendi, et ministrandi corpus et sanguinem ejus, nec non et peccata dimittendi et retinendi, sacrae literae ostendunt, et catholicae ecclesiae traditio semper docuit”: Cf. Concile de Trente, Sessio 23, Caput I, De institutione sacerdotii novae legis, Mansi 33, col. 138.

¹⁹⁰□ Toute la discussion sur la matière et la forme du sacrement d'ordre, si étrangère à l'approche grecque et orientale de la théologie chrétienne, et si étrangère à la théologie protestante contemporaine, a conduit les érudits catholiques Romains à fouiller dans le matériau historique à leur disposition. L'histoire de l'imposition des mains pour l'ordination, l'histoire de la forme consécatoire de l'ordination et sa mention du pouvoir eucharistique, l'histoire de la prêtrise et de l'épiscopat -- toutes ces questions concernent la position catholique sur la matière et la forme de ce sacrement. Le déploiement d'opinions présentés par les théologiens catholiques pendant cette période de la Contre-Réforme, qui avait pour objet d'engrèner les faits historiques d'un côté, et les positions théologiques de la pensée scolastique de l'autre, est tout à fait remarquable. Certains de ces faits historiques étaient incorrects, mais la confrontation avec ces faits a énormément aidé à un examen minutieux des multiples facteurs impliqués. Toutes leurs tentatives ont pavé le chemin d'une énorme recherche historique sur l'histoire sacramentelle qui a pris place dans notre vingtième siècle. Ainsi, le 30 novembre 1949, dix jours après l'encyclique *Mediator Dei*, Pius XII a publié la constitution apostolique *Sacramentum Ordinis: De materia autem et forma in uniuscuiusque Ordinis collatione, eadem Suprema Nostra Apostolica auctoritate, quae sequuntur decernimus et constituimus: In Ordinatione Diaconali materia est Episcopi manuum impositio quae in ritu istius Ordinationis una occurrit. Forma autem constat verbis “Praefationis” quorum haec sunt essentialia ideoque ad valorem requisita: “Emitte in eum, etc.” In Ordinatione Presbyterii materia est Episcopi prima manuum impositio quae silentio fit, non autem ejusdem impositionis per manus dexteræ extensionem continuatio, nec ultima cui coniunguntur verba: “Accipite Spiritum Sanctum: quorum remiseris peccata, etcetera.” Forma autem constat verbis “Praefationis” quorum haec sunt essentialia ideoque ad valorem requisita: “Da, quaesumus, omnipotens Pater, etc.” (Cf. Pius XII, “Sacramentum Ordinis”,*

La forme: “Accipite potestatem offerendi sacrificium Deo Missamque celebrandi tam pro vivis quam pro mortuis, etc.”¹⁹¹□

Les offices sont: 1. d'offrir le sacrifice de la Messe et d'administrer les sacrements hormis celui de confirmation et d'ordre, *Dispensatores mysteriorum Dei*, dit Saint Paul;¹⁹²□ 2. bénir le peuple; 3. gouverner les peuples qui leur sont donnés en charge et conduire les âmes à salut. C'est pourquoi Saint Augustin les appelle “*Pastores animarum*”;¹⁹³□ 4. prêcher; 5. baptiser avec cérémonie.

Trois cérémonies devant, durant, après l'ordination. Devant: 1. étant revêtu des habits de diacre à genoux, l'Evêque leur adresse la parole; leur fait une petite harangue dans laquelle il les informe de leurs offices; leur fait faire attention à la haute dignité à laquelle ils prétendent; qu'ils sont représentés, 1. par les Juges qui furent donnés à Moïse pour l'aider à son office;¹⁹⁴□ 2. par les disciples donnés pour conducteurs aux prêtres, qu'il y va de leurs salut et celui de l'Evêque qui les ordonne et partant “*sit doctrina vestra, etc.*”¹⁹⁵□

L'imposition des habits qui marquent les vertus principales pour leurs offices et fonctions: 1. l'imposition de l'étole sur les deux épaules qui marque premièrement augmentation de puissance; 2. mortification aisée néanmoins à supporter: “*Accipe iugum Domini, iugum, etc.*”¹⁹⁶□ 2. L'imposition de la chasuble qui marque, 1. son pouvoir essentiel, elle n'est étendue que par devant et repliée par derrière pour montrer qu'il ne va recevoir que les principaux pouvoirs de consacrer; 2. la charité: “*Accipe vestem sacerdotalem per quam caritas intelligitur.*”¹⁹⁷□

Denzinger, 3860). Ce document a été à l'origine d'un grand retentissement parmi les théologiens Catholiques Romains en mettant apparemment fin à l'une des questions les plus controversées sur l'ordre dont aient traité les théologiens de la Contre-Réforme (voir l'Introduction, pp.). Que le rituel de l'ordination se soit cantonné à l'imposition des mains ou à la simple présentation des vases sacrés, ou les deux à la fois, avait fait l'objet de discussion pendant des siècles. Pie XII ne porte pas de jugement sur le passé; pour le futur, la présentation des vases sacrés, qui faisait partie de la cérémonie d'ordination dans l'occident depuis le Moyen-Age, n'était plus une partie essentielle de la cérémonie.

¹⁹¹□ “*Accipe potestatem offerre sacrificium Deo, Missasque celebrare, tam pro vivis, quam pro defunctis*”. Cf. *Pontificale Romanum*, op. cit., p. 370.

¹⁹²□ *Dispensateurs des mystères de Dieu*: Cf. 1 Co 4:1.

¹⁹³□ Cf. Saint Augustin

¹⁹⁴□ Cf. Exode

¹⁹⁵□ “*Sit doctrina tua spiritualis medicina populo Dei*”. Cf. *Pontificale Romanum*, ibid.

¹⁹⁶□ “*Accipe jugum Domini: jugum enim ejus suave est, et onus ejus leve*”. Cf.

Pontificale Romanum, ibid.

¹⁹⁷□ “*Accipe vestem Sacerdotalem, per quem caritas intelligitur: potens est enim Deus, ut augeat tibi caritatem, et opus perfectum*”. Cf. *Pontificale Romanum*, ibid.

3. “Veni Sancte Spiritus,” et cependant l'onction des mains pendant la collation de l'ordre: 1. la porrection¹⁹⁸ du calice et patène pleine avec les paroles: “Accipe potestatem, etc.”;¹⁹⁹ après la collation on poursuit la Messe; il [l'Evêque] consacre avec le prêtre; 2. recitant le Credo tout haut pour témoigner leur foi et la puissance de la prêcher; 3. l'Evêque abat le derrière de la chasuble et impose les mains, donne pouvoir d'absoudre et lui fait promettre obéissance et honneur; 4. Il les avertit de se bien faire instruire de la façon de bien dire la Messe, enfin, un avertissement de mener une vie sainte, etc., digne digne de l'ordre.

Vous reconnaissez assez par toutes ces grandes fonctions que le prêtre doit être grandement savant et que la science est la vertu qui lui est propre.

De la Science des Ecclésiastiques

Cet entretien aura trois points: 1. de l'importance de cette science; 2. en quoi elle consiste; 3. les moyens de l'acquérir.

Importance. Il importe que ceux qui entrent dans l'état ecclésiastique ou y sont déjà soient bien instruits des choses appartenantes à cet état. 1. Parce que ceux qui y entrent, n'ayant pas cette science, sont une grande injure à Dieu, car ils y entrent contre sa volonté: Osée 4:6, Quia tu scientiam repulisti, repellam te, ne sacerdotio fungaris mihi.²⁰⁰ Celui la fait comme qui entrerait dans la maison d'un grand contre sa volonté. C'est une marque qu'on a point de vocation quand on rentre contre le gré du maître.

Ils se font un grand tort, car, 1. Ils s'engagent à une infinité de péchés horribles qu'ils ne commettraient point, comme autant de sacrilèges qu'ils font de fonctions de leur état, parcourir les principales fonctions de leur état comme le sacrifice, les sacrements, l'office, l'instruction, etc. . . . qu'ils ne font point ou font mal.

2. Ils se rendent ridicules au peuple: Habaquq 1:1[0], Et tyranni ridiculi eius erunt.²⁰¹

¹⁹⁸ Du latin, “porrectio”, qui veut dire “étendre”.

¹⁹⁹ “Accipe potestatem offerre Sacrificium Deo, Missasque celebrare, tam pro vivis, quam pro defunctis. In nomine Domini.” Cf. Pontificale Romanum, ibid.

²⁰⁰ Comme vous avez rejeté la science, je vous rejetterai aussi, et je ne souffrirai point que vous exerciez les fonctions de mon sacerdoce: Cf. Os 4:6.

²⁰¹ Et il se rira des tyran: Cf. Ha 1:10.

3. Leur ignorance les rend oisifs, leur(s) occasionne des débauchés -- exemple, des enfants d'Hely: 1 Rois [2]:12,²⁰² □ Porro filii Heli, filii Belial, nescientes Dominum, neque officium sacerdotum ad populum.²⁰³ □

4. Leur ignorance préjudicie à beaucoup de personnes: 1. à ceux qui les ont reçus à l'état ecclésiastique qu'ils engagent dans leurs péchés: 1 Tim. (2)5-[22], Manus cito nemini imposueris, neque communicaveris peccatis alienis.²⁰⁴ □ Et partant dans leur même damnation, "Unde monet eos Episcopus sit doctrina vestra spiritualis medicina populo quatenus nec nos de vestra provectione, nec de vos de tanti officii suspectione damnari mereamur";²⁰⁵ □ 2. au peuple qui leur est commis: Math.6:23, Si ergo lumen, quod in te est, tenebrae sunt: ipsae tenebrae quantae erunt?;²⁰⁶ □ qu'ils damnent avec eux: Math. 15:14, Caecus autem si caeco ducatum praestet, ambo in foveam cadunt,²⁰⁷ □ voire participe à la damnation de chacun d'eux; 3. à l'Eglise: 1. par les hérésies qui ne viennent que de l'ignorance des ecclésiastiques: Isaïe 56:10, Canes muti non valentes, latrare,²⁰⁸ □ quand les chiens ne disent mot le loup a beau faire carnage au troupeau; 2. rendant les choses saintes méprisables au peuple.

En quoi consiste la science des ecclésiastiques. 1. A savoir distinctement les mystères de la foi contenus au symbole;²⁰⁹ □ 2. le<s> commandement<s> de Dieu et de l'Eglise, les péchés qui se commettent contre iceux; 2[3]. les sacrements, leurs effets et leurs dispositions pour les recevoir; 4. ce qui regarde l'ordre qu'ils ont reçu et doivent recevoir; [5.] savoir les empêchements aux ordres et à leur exercice; 6. savoir bien faire les fonctions des saints ordres, bien dire l'Office et la Messe si on est prêtre, et entendre le latin pour cela; 7. bien administrer les sacrements, spécialement celui de Confession, si on a charge d'âmes; 8. bien instruire "ad captum populi", comme Notre Seigneur: Marc 4:33, Et talibus multis parabolis loquebatur eis verbum, prout poterant audire;²¹⁰ □ 9. bien officier publiquement;

²⁰² □ Lire 1 Samuel 2:12.

²⁰³ □ Or les enfants d'Héli étaient des enfants de Bélial, qui ne connaissaient point le Seigneur: Cf. 1 S 2:12.

²⁰⁴ □ N'imposez légèrement les mains à personne, et ne vous rendez point participant des péchés d'autrui: Cf. 1 Tm 5:22.

²⁰⁵ □ Cf. Pontificale Romanum, ibid.

²⁰⁶ □ Si donc la lumière qui est en vous n'est que ténèbres, combien seront grandes les ténèbres mêmes?: Cf. Mt 6:23.

²⁰⁷ □ Que si un aveugle conduiti un autre aveugle, ils tombent tous deux dans la fosse: Cf. Mt 15:14.

²⁰⁸ □ Ce sont le chiens muets qui ne sauraient aboyer: Cf. Is 56:10.

²⁰⁹ □ Le Credo

²¹⁰ □ Il leur parlait ainsi sous diverses paraboles, selon qu'ils étaient capables de l'entendre: Cf. Mc 4:33.

10. savoir bien les statuts et règles du diocèse puisqu'ils obligent en conscience. Il faut bien prendre garde si on fait ces choses; et au cas qu'on les ignore n'approcher des ordres des charges et exercices.

Objections. Je ne prétend que dire la Messe étant prêtre. R<éponse>. Dieu ne vous a donné les autres puissances et charges de l'Eglise pour ne les exercer dans les occasions. Les ecclésiastiques et prêtres doivent savoir, 1. comme il y a été dit plus avant, etc.; 2. les sacrements, leurs effets et leurs dispositions pour les recevoir. 4.[3] Ce qui regarde l'ordre qu'ils ont reçu, et doivent recevoir, savoir les empêchements aux ordres et à leur exercice, savoir bien faire les fonctions des saints ordres, bien dire l'Office et la Messe si on est prêtre, entendre le latin pour cela, bien administrer les sacrements, spécialement celui de Confession, et autres comme il a été dit ci-devant, etc.

Objections. Je ne prétend que dire la Messe étant prêtre. R. Dieu ne vous a donné les autres puissances et charges de l'Eglise pour ne les exercer dans les occasions. Saint Paul nous l'ordonne: 2 Tim. 4:5, Ministerium tuum imple;²¹¹ et Coloss. 4:[17], il les avertit de dire à Archippo: Vide ministerium, quod accepisti in Domino, ut illud impleas;²¹² et qui ne le fait mérite le châtement de celui de l'Evangile qui ne fit valoir son talent: Math. [25:30], Et inutilem servum eiicite, etc.;²¹³ comme dit Saint Paul, ce n'est pas à vous de vous déterminer; c'est à votre Evêque auquel en recevant l'ordre vous promettez "reverentiam et obedientiam" que s'il ne fait maintenant par commandement, crainte de résistance, et comme dit Saint Paul: 1 Cor. 7:35, Non ut laqueum vobis iniiciam,²¹⁴ c'est pourtant son intention que nous nous offrons à lui pour faire toutes les fonctions de notre ordre, <veug>:²¹⁵ Math. [9:37], Messis quidem multa, etc.²¹⁶

2. J'étudierai ci-après et suppléerai mes ignorances présentes quand je serai dans les ordres. R. Ce n'est pas le temps de faire fond d'études, mais d'en faire usage on peut bien se perfectionner au progrès. Comparaison de ceux qu'on ne reçoit à la maîtrise des arts qu'ils n'aient fait essais de leur suffisance en leur métier, et au combat qui ne sache tirer des armes.

3. Plusieurs ont été ordonnés prêtres aussi ignorants que moi. [R.] C'est ce qui doit donner plus de sujet de vous y refuser, crainte que vous n'augmentiez le nombre; si la plupart étaient savants, votre ignorance ne causerait pas un si grand dommage.

²¹¹ Remplissez tous le devoirs de votre ministère: Cf. 2 Tm 4:5.

²¹² Considérez bien le ministère qu vous avez reçu du Seigneur, afin d'en remplir tous les devoirs: Cf. Col 4:17.

²¹³ Et qu'on jette ce serviteur, etc.: Cf. Mt 25:30.

²¹⁴ Non pour vous tendre un piège: 1 Co 7:35.

²¹⁵ "Sic" en latin; "ainsi" en française, peut-être.

²¹⁶ La moisson est grande, etc.: Cf. Mt 9:37. Tout ce texte, qui est écrit dans le manuscrit, semble une répétition.

Moyens. 1. De s'adonner soigneusement à l'étude de ces matières pour le faire: 1. se retirer de tout autre étude, et employ; 2. choisir les livres qui en traitent: 1. Le Nouveau Testament; Saint Ambroise l'appelle *Liber sacerdotum*;²¹⁷ 2. Le Catéchisme Romain; 3. Le Rituel; 4. Tolet²¹⁸ et Bisphet;²¹⁹ [5] Les fleurs des saints,²²⁰ et autres mentionnés en l'affiche des livres que les ecclésiastiques doivent avoir, et lire de chacun tous les jours quelque peu, se mettant à l'étude, faire prière, et dresser son intention à la plus grande gloire de Dieu: Psal. 118:34, *Da mihi intellectum, et scrutabor legem tuam*;²²¹ pratique de Saint Thomas.²²² 2. Se faire instruire à bien faire les fonctions de cet état par personnes habiles et s'y exercer souvent. Je dirai un mot de congratulation aux comp<ag>nies qui font la charité aux ecclésiastiques de les dresser en leur fonctions. 3. Consulter les sages dans les difficultés de ses fonctions, surtout de la Confession. Il y a humilité et générosité à cela, mais prendre garde de ne révéler le secret de la confession, proposant les difficultés qui y surviennent. 4. Faire des conférences de ces matières entre ecclésiastiques. Dieu donne grande bénédiction à ceux qui l'exercent; les avantages sont que plus de gens apprennent plus aisément et profitablement. 5. Appliquer son esprit à tous les exercices des ordinands

²¹⁷ Cf. Saint Ambroise, *De Dignitate Sacerdotali*, PL., 17, col. 567-580.

²¹⁸ Voir plus haut, p. , n. .

²¹⁹ Pierre Binsfield (1540-1598), théologien et canoniste Flamand, a étudié au Collège Allemand à Rome. En 1578 il était nommé suffragant de l'archevêque de Trèves, et il s'est occupé de la réforme du clergé diocésain dans ce diocèse. En 1591 Binsfield publia son célèbre *Enchiridion theologiae pastoralis et doctrinae necessariae sacerdotibus curam animarum administrantibus*. En 1640, à Rouen, une traduction française est sortie sous le titre, *La Théologie des Pasteurs et autres Prestres ayant charge des Ames, y compris comme supplément Ensemble la manière de prescher, de B.S.F. de Borgia, le troisième Supérieur Général des Jésuites*. Voir le titre d'une édition, Lyon, 1662: *La Théologie des Pasteurs et autres Prestres ayans charge des Ames, et de la doctrine nécessaire à ceux qui désirent estre admis aux Ordres Sacrez*.

²²⁰ Le titre est *Les Fleurs [des Vies] des Saints*, de Pedro de Ribadeneyra (1526-1611). Ribadeneyra, jésuite espagnol, historien, écrivain distingué dans le domaine de la vie spirituelle et ascétique, est très connu pour sa vie de saint Ignace, l'histoire du schisme en Angleterre, et *Flos Sanctorum*. Ce dernier ouvrage est paru d'abord en espagnol: *Flos Sanctorum, O libro de las vidas de los Santos* (Madrid: première partie, 1599; seconde partie, 1601). Souvent réédité et traduit en d'autres langues, cet ouvrage a connu la plus grande vogue en France. Voir *Les Fleurs des Vies des Saints, et Festes de toute l'année, suivant l'usage du Calendrier Romain Réformé, divisées en deux Tomes* (Rouen: chez Jean de la Mare, 1646).

²²¹ Donnez-moi l'intelligence, et je m'appliquerai à connaître votre loi: Cf. Ps 118:34.

²²² Pratique de Saint Thomas

quand on y est. Il s'en trouve qui voient avoir plus appris en ces exercices qu'en toutes les études faites devant.

Conclusion. De se résoudre à acquérir cette science pour les raisons susdites et employer les moyens propres, si vous ne l'avez, ne vous présentez aux ordres, mais priez qu'on vous diffère, disant comme il est dit en Isaïe 3:7, Non sum medicus, et in domo mea non est panis neque vestimentum; nolite constituere me principem populi.²²³ □ Car il ne faut qu'un seul péché d'ignorance pour damner un prêtre. Car aux laïcs les péchés d'ignorance semblent excusables, mais non aux prêtres, à cause de son [le prêtre] devoir; elle [l'ignorance] ne peut être que grossière et affectée et partant Dieu ne la pardonne pour l'ordinaire, et cela passe pour marque de réprobation.

Il y aurait des sacrifices pour l'ignorance du peuple, pour celle du prêtre point; aussi Notre Seigneur ne se met en peine d'y remédier: Math.15:14, Sinite illos: caeci sunt, et duces caecorum;²²⁴ □ et au lieu d'en avoir compassion, il entre en indignation: Marc 3:5, Et circumspecti eos cum ira, contristatus super caecitate cordis eorum.²²⁵ □

DIXIEME ENTRETIEN

De la Vie Ecclésiastique

Cet entretien aura deux points: 1. que les ecclésiastiques doivent vivre plus saintement que les laïques; 2. les moyens pour ce faire.

Importance. Ils [les ecclésiastiques] sont en un état plus relevé que les laïcs. Bernard: “monstruosa res [est], gradus summus et animus infimus, sedes prima et vita ima, ingens auctoritas et nutans instabilitas.”²²⁶ □

2. Leur vie doit servir d'exemple à la vie du peuple, d'où vient qu'il ne faut qu'un bon prêtre en une paroisse pour ramener tout le peuple à son devoir, comme au contraire: Math.

²²³ □ Je ne suis point médecin; il n'y a point de pain ni de vêtement dans ma maison, ne m'établissez point prince du peuple: Cf. Is 3:7.

²²⁴ □ Laissez-les; ce sont des aveugles qui conduisent des aveugles: Cf. Mt 15:14.

²²⁵ □ Mais lui les regardant avec colère, étant affligé de l'aveuglement de leur coeur: Cf. Mc 3:5.

²²⁶ □ “Monstruosa res gradus summus, et animus infirmus: sedes prima, et vita ima; lingua magniloqua, et manus otiosa; sermo multus, et fructus nullus; vultus gravis, et actus levis; ingens auctoritas, et nutans stabilitas”. Cf. Saint Bernard, De Consideratione Libri Quinque Ad Eugenium Tertium, Liber Secundus, Caput VII, “Resumens priorem quaestionem, quis sit, diligentius expendit”, PL 182, col. 750.

v.22, Si autem oculus tuus fuerit nequam: totum corpus tuum tenebrosum erit;²²⁷ □ Si oculus tuus fuerit simplex: totum corpus tuum lucidum erit.²²⁸ □ “Unde” Grégoire, “Nemo [] in Ecclesia (plus) nocet, quam qui perverse agens, nomen [et] ordinem sanctitatis habet”;²²⁹ □ et le même: “tot mortibus digni sunt quot ad subditos [] perditionis exempla transmittunt.”²³⁰ □ Ils ont plus de facilité à mener une sainte vie que le peuple: car ils ont moins de tracas, plus de connaissance des choses de Dieu et de grâce à raison de leur dignité, les ordinands encore plus qui ont été soigneusement conduits pour la disposition aux ordres.

Moyens. 1. Aimer et estimer la condition, et que tant d'ecclésiastiques menent une vie si éloignée de leur condition, et cela vient du peu d'amour et d'estime qu'ils en ont: Psal.48:[13], Et homo, cum in honore esset, non intellexit. Comparatus est iumentis insipientibus, etc.²³¹ □

2. Marques de cette estime. 1. En porter les marques. Un ecclésiastique qui ne les porte point, donne sujet de croire qu'il est apostat, comparaison d'un religieux, qui a été. “Unde” Tolet appelle ce péché “apostasiam a clericatu”.²³² □ 2. En faire volontiers les moindres fonctions dans les paroisses et villages, et le servira honneur: Ps.83:[11], Elegi abiectus esse in domo Dei mei. Magis quam habitare in tabernaculis peccatorum.²³³ □ 3. L'oraison mentale est où Dieu donne des lumières, affections et résolutions et autres grâces par l'amendement de vie et bien faire les fonctions ecclésiastiques. La différence de celui qui fait oraison d'avec celui qui ne la fait point, elle s'entend quand on la fait bien, qu'on tire de bonnes résolutions parce qu'on y est fidèle. 3. L'employ du temps. Il n'y a rien qui perde un ecclésiastique comme l'oisiveté. Les eaux courantes ne se corrompent jamais et produisent

²²⁷ □ Mais si votre oeil est mauvais, tout votre corps sera ténébreux: Cf. Mt 6:22.

²²⁸ □ Si votre oeil est simple, tout votre corps sera lumineux: Cf. Mt 6:22.

²²⁹ □ “Nemo [quippe amplius] in Ecclesia () nocet, quam qui perverse agens, nomen [vel] ordinem sanctitatis habet.” Cf. Saint Grégoire, *Regulae Pastoralis Liber, Prima Pars, Caput II*, “Ne locum regiminis subeant, qui vivendo non perficiunt quae meditando didicerunt”, PL 77, 3, col. 16.

²³⁰ □ “Scire etenim praelati debent, quia si perversa unquam perpetrant, tot mortibus digni sunt, quot ad subditos [suos] perditionis exempla transmittunt.” Cf. Saint Grégoire, *ibid.*, *Pars Tertia, Caput IV*, “Quomodo admonendi subditi et praelati”, PL 77, 3, col. 54.

²³¹ □ Et l'homme, tandis qu'il était élevé en honneur, ne l'a point compris. Il a été comparé aux bêtes qui n'ont aucune raison: Cf. Ps 48:13 [12].

²³² □ Cf. Francisco de Toledo, *De Instructione Sacerdotum, Et peccatis mortalibus, libri octo*, Auctore Francisco Tolet, Liber IV, Caput XVIII, Lyon, 1616, p. 539. Voir plus haut, Cinquième Entretien, De la Tonsure.

²³³ □ J'ai choisi d'être plutôt des derniers dans la maison de mon Dieu, que d'habiter dans les tentes des pécheurs: Cf. Ps 83:11.

de bons poissons. Les croupissantes se corrompent, et ne produisent que des crapauds, etc. C'est le reproche qu'on leur fait pour l'ordinaire. Le moyen est de se faire un ordre de la journée qu'on soit exact à garder et leur dire l'ordre des exercices. Si l'ecclésiastique ne s'emploie, il a sujet de craindre la menace de Saint Bernard: "in laboribus hominum non sunt etenim cum hominibus non flagellabuntur, ergo cum daimonibus."²³⁴□

4. La fuite des dangereuses conversations, et la hantise des bonnes. Ce qui commença de perdre Judas ce fut la mauvaise conversation des Capharnaites, "unde" Notre Seigneur: Math.16:11, Cavete a fermento pharisaeorum . . .²³⁵□ Les conversations dangereuses pour les ecclésiastiques sont: 1. celles de leurs parents -- Notre Seigneur, commençant à faire ses fonctions, se retire d'avec les siens et en retira ses disciples, et dit Luc 14:26, Si quis venit ad me, et odit patrem suum, et matrem, et uxorem, et filios, et fratres, et sorores, . . . non potest meus esse discipulus;²³⁶□ à cause de l'affection et intérêt trop grand que l'on prend à leurs affaires, la visite modérée, et l'assistance dans leurs besoins n'est pas défendue; 2. la conversations des gens débauchés et de ceux qui sont dans les affaires du monde; 3. la conversation des femmes, même parentes pieuses sous prétexte de leur salut: exemple de Saint Augustin;²³⁷□ et c'est ce que Saint Paul nous conseille: 1 Timot. 5:11, Adolescentiores autem viduas devita;²³⁸□ 1. Il y a du danger pour l'ordinaire, [Timeo vos] cum Spiritu coeperitis, carne consummemini [iuxta illud];²³⁹□ Pauli ad Galatas: Sic stulti estis, ut exum Spiritul coeperitis, nunc carne consummemini?;²⁴⁰□ 2. Il y a sujet de soupçon, si on a à leur parler que ce soit courtement de ce qui est simplement nécessaire et en présence du monde. La hantise des bons et surtout des bons ecclésiastiques, il n'y a rien de plus puissant pour en acquérir l'esprit: Reg. 20:12,²⁴¹□ Num et Saul inter prophetas.²⁴²□ Un mien ami m'a avoué que c'est ce qui l'a plus touché pour le faire bon ecclésiastique: pour rendre cette conversation utile, il faut premièrement s'entretenir avec eux des choses appartenantes à l'état ecclésiastique; 2. remarquer leurs déportements pour les

²³⁴□ Cf. Saint Bernard, voir plus haut, p. , n. . Voir PL 183, col. 891.

²³⁵□ Je vous ai dit de vous garder du levain des pharisiens . . . : Cf. Mt 16:11.

²³⁶□ Si quelqu'un vient à moi, et ne hait pas son père et sa mère, sa femme, ses enfants, ses frères et ses soeurs, . . . il ne peut pas être mon disciple: Cf. Lc 14:26.

²³⁷□ Allusion à saint Augustin et son attitude envers sa mère. Voir plus haut.

²³⁸□ Mais d'admettez point en ce nombre de jeunes veuves: Cf. 1 Tm 5:11.

²³⁹□ [J'appréhende pour vous] qu'après avoir commencé par l'esprit, vous finissiez maintenant par la chair?: Cf. Ga 3:3. Il me semble que cette citation en latin est une construction personnelle de la citation dans la note suivante.

²⁴⁰□ Etes-vous si insensés qu'après avoir commencé par l'esprit, vous finissiez maintenant par la chair?: Cf. Ga 3:3.

²⁴¹□ Cf. 1 Samuel 10:12.

²⁴²□ Saül, est-il aussi devenu prophète: 1 S 10:12.

imiter, et parce que nous ne pouvons avoir toujours cette conversation, la suppléer par la lecture de la vie des saints ecclésiastiques. Saint Jean Chrysostome souhaitait que l'on eût écrit jusqu'aux moindres actions des Apôtres.²⁴³ □ Belarm[in]²⁴⁴ □ se ferait lire la vie des saints archevêques, les vies des saints de notre siècle ont efficace particulière comme de Saint Philippe Neri, Saint Charles Borromée, Belarm[in], Saint François de Sales.²⁴⁵ □

Conclusion. Prendre résolution de vivre plus saintement que par le passé. 1. Il y a plus de consolation, et plus d'honneur, témoins ceux qui le font. 2. Il n'y a presque point de l'espérance au salut d'un ecclésiastique qui continue à vivre licencieusement; l'Écriture nous fait foy de plusieurs grands pécheurs et pécheresses convertis dans l'état laïque: David, Manassa, Madeleine, etc.; mais pas un ecclésiastique qui n'ait continué dans son vice ainsi elle nous assure de la damnation de tous les ecclésiastiques qui ont persévéré quelque temps en leur mauvaise vie, comme d'Esau, des enfants d'Hely, de Judas et des pbres.²⁴⁶ □ scribes, des Pharisiens du temps de Notre Seigneur: Luc 7:(2)9-[30], [] et publicani, iustificaverunt Deum, . . . Pharisei autem et legisperiti consilium Dei spreverunt in semetipsos,²⁴⁷ □ l'expérience le fait voir aux missions, et Paul, 1 Thim. 3:6, parlant de ceux qu'il devait admettre à l'état ecclésiastique ou de ceux qu'il ne devait pas admettre, dit ceci: Non neophytum: ne [in superbiam elatus,] in iudicium incidat diaboli.²⁴⁸ □ Anciennement point de pénitence publique [pour les ecclésiastiques]²⁴⁹ □ sinon après leur déposition.

²⁴³ □ Cf. Saint Jean Chrysostome,

²⁴⁴ □ Saint Robert Bellarmin,

²⁴⁵ □ “6o [moyen] La lecture de la vie des saints ecclésiastiques. St. Chrysost. désirait qu'on eût décrit les actions les plus menues des Apôtres pour nous servir, etc. Et le Card. Bellar. lisait les vies des saints évêq. et arch. on fait lire aux jeunes princes les vies et faits généreux dans les armées. Ainsi Jules César entendant qu'Alexandre à son âge avait dompté une partie du monde, il se mit à pleurer disant qu'à peine avait-il encore commencée. Or si nous lisons avec attention les vies des SS. prêtres que nous serions touchés de bons sentiments de les imiter, et spécialement ceux de nos temps, car comme ils sont plus proches de nous selon le temps ils font une plus forte impression sur nos esprits. Je vous conseille celles de St. Charles, Bellar. B. de Genève.” Cf. Sainte-Geneviève 2946, Entretiens des ordinands, 13e Entretien, De la vie ecclésiastique, p. 89.

²⁴⁶ □ Presbytres.

²⁴⁷ □ [] et les publicains [l'ayant entendu,] ont justifié la conduite de Dieu, . . . Mais les pharisiens et les docteurs de la loi méprisèrent le dessein de Dieu sur eux: Cf. Lc 7:29-30.

²⁴⁸ □ Que ce ne soit point un néophyte, de peur que, [s'élevant d'orgueil,] il ne tombe dans la même condamnation que le diable: Cf. 1 Tm 3:6.

²⁴⁹ □ D'après les autres manuscrits, cette phrase semble être omise ici.

Fin

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

1. Manuscrits

Beaune 85, Entretiens des Ordinands sur les matières de dévotion, Bibliothèque Municipale de Beaune (Côte d'Or), France. Non daté, ce manuscrit est probablement une copie d'un manuscrit plus ancien; il se compose de 20 grands folios, écrits recto/verso. Voir aussi sa copie, Archives CM (Congrégation de la Mission), Paris, Casier 35, (Ms 13)

Buglose, Entretiens du matin pour MMs les Ordinands, À 1640 fin XVIIe siècle. Ce sont les discours du matin; et ce manuscrit se trouve chez les Missionnaires de Buglose (Bibliothèque du Pèlerinage de Notre Dame de Buglose, Landes), France; relié en peau, 15,9 + 21,2, papier et orthographe apparemment vers 1680/1700; 53 folios écrits non numérotés (1 recto, 1, 1 verso et 2 recto: "Avis"; 3 recto à 53 verso: les dix Entretiens. Il y a trous de vers, jamais dans le texte. Il fut retrouvé le mercredi 15 avril 1998. Une copie de ce manuscrit, mot-à-mot copié et modernisé en 1960 par Félix Contassot, se trouve dans les Archives de la Congrégation de la Mission, Paris.

Cahors 12, 2 D, Règlement du séminaire de messieurs les ecclésiastiques établi au Collège des Bons-Enfants 1645, archives du diocèse de Cahors.

Lyon 1328, À 1635 À 1690, Entretiens des ordinands sur les matières de dévotion, Bibliothèque Municipale de Lyon (Rhône), France (CG, VI, Paris, 1887, 272); non daté, ce manuscrit ne porte aucune pagination. Ce manuscrit contient, outre les discours pour ordinands qui correspondent exactement au texte de Beaune, plusieurs autres discours entièrement développés. A la suite de certains discours, il contient des citations bibliques en latin qui auraient pu servir à développer les propos des conférences. Il contient enfin quelques discours qui ont été traduits du français original en latin. Il s'agit seulement des conférences de l'après-midi.

Orléans 1186, Entretiens pour les Ordinands, avec un texte développé, Bibliothèque d'Orléans (Loiret), France (CG, XIII, Paris, 1904, 621). Non daté, il compte 339 pages.

- Paris, Sainte-Geneviève 2946, Entretiens des Ordinands, À 1649, Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris (Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France: Paris, Sainte Geneviève, II, Paris, 1896, 542). Quoique ce manuscrit ne soit pas daté, il est estimé par le bibliothécaire qu'il remonte du moins à l'année 1649; il compte 91 folios, écrits recto/verso.
- Paris, Voir aussi, sa copie par M. Léon Brétaudeau, CM, (no 13), aux Archives de la Congrégation de la Mission, Casier 35, Paris.Brétaudeau, tome 1, Ordinands, Avertissement, Entretiens du soir sur les saints Ordres.
- Paris, Brétaudeau, tome 1, Ordinands, Avertissement, Entretiens du soir sur les saints Ordres, À 1635; 1907 Beaune 85; tome 2, Ordinands, Avertissement, Entretiens du matin pour M.Ms les ordinands, À 1649; 1907 Copie Ste. Genev. 2946, Archiv. C.M., Casier 35, Paris, 1907-8.
- Paris, Catalogue de la Bibliothèque Saint-Lazare, les manuscrits (non datés) 4169, 4170, 4171 et 4172 de la Bibliothèque Mazarine, Paris. Ms 4169 donne la liste des livres dans la Bibliothèque de Saint-Lazare avant 1670; Mss 4170, 4171, 4172 énumèrent les livres ajoutés entre 1670 et 1740.
- Paris, B.N. 14428, Trois procès-verbaux de conférences tenues vers le milieu du XVIIe siècle par divers évêques de France, Bibliothèque Nationale, Paris.
- Paris, Saint-Sulpice 158, Entretiens des ordinands sur les matières de dévotion, À 1645 À 1651, Archives de Saint-Sulpice, Paris. Non daté, ce manuscrit ne porte aucune pagination. Ce sont les discours, et l'ordre des discours suit exactement celui d'Abelly et d'Arpaud. Le texte est probablement le plus ancien (avec le Ms 85 pour les discours du soir) que nous avons et le plus proche à celui que Saint Vincent a composé. [Ce manuscrit comprend aussi Entretiens de la retraite faite à Alet en décembre 1651, se composant de 19 entretiens].
- Paris, St. Sulpice 195, Entretiens de la Retraite faite à Alet, et Conférence de 1649 (Cahors), À 1651, Archives de Saint-Sulpice.
- Paris, Bouchet, Entretiens de théologie morale, faits à Saint-Lazare aux ordinands chez les Pères de la Mission, le 10 février et autres jours suivants, l'an 1655, par L. Bouchet, prêtre, Archives CM, Casier 35, copie faite en 1907 par L. Brétaudeau (Catalogue générale des manuscrits des bibliothèques publiques de France, XLII, Paris, 1904, 621). Le manuscrit original, le Ms 455 de la bibliothèque de Chartres, fut détruit dans un incendie pendant la deuxième guerre mondiale en 1944. Le Catalogue des Mss. de Chartres décrit ce volume de la façon suivante: [455 (541 ter): "Entretiens de théologie morale faits à St. Lazare aux ordinands . . . le 10 fébvrier et autres jours suivants, l'an 1655, par le Père Bouchet." -- XVIIe siècle.]
- Paris, Saint-Sulpice 191, Entretiens sur l'Ordination, après 1673, Archives de Saint-Sulpice, Paris; le plus complète de tous les manuscrits, il est postérieur à 1673, car, au milieu

du quatrième entretien nous lisons: Ecrit sous l'épiscopat de Harlay et après 1673; il contient 531 pages.

Paris, Saint-Sulpice 208, Entretiens des Ordinand pour l'après disnée sur les matières de dévotion, À 1675, Archives de Saint-Sulpice, Paris. Il ne porte aucun titre général; il contient une série disparate de textes parmi lesquels un group de discours pour les ordinands qui a le titre ci-dessus. Non daté, mais le papier et l'écriture permettent de le dater approximativement de la seconde moitié du dix-septième siècle; il ne porte aucune pagination. Ce manuscrit se termine par les 19 entretiens de la retraite faite à Alet en décembre 1651.

Paris, Oratoire XVIII (2), Retraites d'Ordinands, plan de retraite du XVIIe siècle, À 1651, Archives de l'Oratoire, Paris.

Paris, Saint-Sulpice 157, Entretiens des Ordinand sur les matières de dévotion, Archives de Saint-Sulpice, Paris. Non daté, ce manuscrit compte 248 pages.

Paris, Règlement du séminaire d'Alet: un manuscrit, non daté, résumant ce règlement se trouve dans les Archives de la Congrégation de la Mission, Paris, dossier Etablissements, Alet. Paris, Règlement du séminaire de messieurs les ecclésiastiques établi au Collège des Bons- Enfants 1645, archives de la Congrégation de la Mission, Paris, Directoire no 632, 86-97.

2. Imprimés

Abelly, Louis, Vie du vénérable serviteur de Dieu, Vincent de Paul, 3 vol., Paris, 1664.

Annales de la Congrégation de la Mission, Paris, 1834 seq.

Arpaud, Maurice, vie de Monseigneur Juste Guérin, Annecy, 1678.

Becanus, Martinus, Compendium manualis controversiarum hujus temporis, Reims, 1633.

Bellarmino, Robert Card., Opera Omnia, Ex editione veneta, vol. 5, Paris: Vivès, 1873.

Bérulle, Pierre de, Card., Oeuvres complètes du Cardinal de Bérulle, Paris, 1644; éd. Migne, Paris, 1856; Neuausgabe: Monsoult (Seine-et-Oise), 1960.

Binsfeld, Petrus, Enchiridion theologiae pastoralis et doctrinae necessariae sacerdotibus curam animarum ministrantibus, Trèves, 1591.

Bonacina, Martinus, Operum omnium de morali theologia compendium absolutissimum, édité par Joannes de la Val Belga, Lyon, 1649.

Borromée, Saint Charles, Instructions de Saint Charles Borromée . . . aux confesseurs de sa ville et de son diocèse, 6e édition, Paris, 1695.

Bourdoise, Adrien, "Sentences chrestiennes et cléricales", pp. I-LXIII dans Descourveux.

Bourgoing, François, Institutio Spiritualis Ordinandorum, Autore Francisco Bourgoing Congregationis Oratorii Jesu Christi D.N. Presbytere, Paris, apud Petrum Billaine, 1906.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, 52 vol., Paris, 1886
seq.

Catechismus Concilii Tridentini, Pii V. Pontif. Max. Jussu promulgatus, Sincerus & integer,
medisque repurgatus, Opera P.D.L.H.P., Editio novissima, Coloniae, Apud Balth. ab.
Egmond et Socios, 1689.

Chastenet, Léonard, Vie de Monseigneur Alain de Solminihac, Cahors, 1663.

Concilium Tridentinum, Societas Gorresiana, Herder, 1930.

Concilium Tridentinum: Diariorum, Actorum, Epistularum, Tractatum, Mansi, Sacrorum
conciliorum nova, et amplissima collectio, H. Welter, Paris, 1901, vols. 32-33.

Decreta Concilii Provincialis Burdigalae Habiti, Louis Odespunc de la Meschinière, Concilia
Novissima Galliae, 1624.

de Sales, Saint François, Traité de l'Amour de Dieu.

Duranthon, Antoine, Collection des procès-verbaux des Assemblées générales du Clergé de
France depuis 1560 jusqu'à présent (Paris: 1767-1778).

Delville, Guillaume, "Petit abrégé de l'institut de la Congrégation de la Mission", 1658;

réimprimé

De Paul, Vincent, Correspondance, entretiens, documents, publié par Pierre Coste, 14 vol.,
Paris 1920-1925.

Godeau, Antoine, Traité des séminaires, Paris, Chez Pierre le Petit Imprimeur et Librairie du
Roy, 1660.

Godeau, Antoine, Discours sur les ordres sacrés.

Godeffroy, Charles, Le collège des saints exercices où est donné le moyen unique, très aisé et
très efficace de porter, maintenir et élever les pasteurs et corp universel de l'Eglise en
leur perception, Paris, 1625.

Grenade, Louis de, La Guide des Pécheurs, Nouvelle Edition, revue & corrigée, Paris, 1679.

Habert, G., La Vie du c. de B., Paris, 1646.

Hallier, François, De sacris electionibus et ordinationibus, ex antiquo et novo Ecclesiae usu,
Authore M. Francisco Hallier, Paris, 1636.

Molina, Antoine, L'Instruction des Prêtres, traduit de l'Espagnol par René Gaultier, Lyon,
1627.

Odespunc de la Meschinière, L., Concilia novissima Galliae (Paris, 1646).

Olier, Jean-Jacques, Traité des saints ordres, Paris, 1676.

Pontificale Romanum Clementis VIII Pont. Max. Jussu Restitutum atque Editum,
1627.

Recueil des actes, titres et mémoires concernant le Clergé de France, Paris, 1768.

Ribadeneyra, le P. Pedro, Flos Sanctorum, 2 vol., Madrid, 1624; traduit en français, Les
Fleurs des vies des saints . . . , 2 vol., Rouen, 1645-1646.

Rodriguez, Alphonse, Exercicio de perfeccion y virtudes cristianas, 3 vol., Séville, 1609;
traduit en français par P. Duez, Pratique de la perfection chrétienne, Paris, 1621.

Rochefoucault, François de la, cardinal, De l'Etat ecclésiastique, Lyon 1597, 1628; sous le titre De la perfection de la hiérarchie ecclésiastique, Paris, 1615.

Sirmond (J.), Concilia antiqua Galliae, 3 vols., 1629.

Solminihac, Alain de, Lettres et documents, publié par Eugène Sol, Cahors, 1930.

Toletus, Franciscus, Instructions des prêtres, traduit par A. Goffar, Lyon, 1628.

ETUDES

Bardy, G. et al., Prêtres d'hier et d'aujourd'hui, Paris, 1954.

Blet, Pierre, Le Clergé de France et la Monarchie: Etude sur les Assemblées générales du clergé de 1615 à 1666, dans *Analecta Gregoriana*, vol. 107, Rome: Librairie éditrice de l'Université Grégorienne, 1950.

Bougaud, Louis-Emile, Histoire littéraire du sentiment religieux en France, III, Paris, 1921.

Bougaud, Louis-Emile, Histoire de Saint Vincent de Paul, 2 vols, Paris, 1889.

Bremond, Henri, Histoire littéraire du sentiment religieux en France, III, Paris, 1921.

Broutin, Paul, La Réforme pastorale en France au XVIIe siècle, 2 vol., Tournai, 1956.

Cochois, Paul, Bérulle et l'Ecole française, Paris, Editions du Seuil, 1963.

Cochois, Paul, "Bérulle et le Pseudo-Denys", *Revue de l'Histoire des Religions*, 1961.

Cognet, Abbé Louis, "La Spiritualité Moderne, L'Essor: 1500-1650", dans *Histoire de la*

Collet, Pierre, Vie de Saint Vincent de Paul, 2 vols., Nancy, 1748.

Conciles Oecuméniques, Les: 2. Décrets: De Trente à Vatican II (Paris: Editions du Cerf, 1994).

Connors, J.M., "Preaching, II (Homiletic Theory)", dans *New Catholic Encyclopedia*, 1967.

Coste, Pierre, Grand saint du grand siècle, Monsieur Vincent, 3 vol., Paris, 1932.

Dagens, Jean, Bérulle et les origines de la restauration catholique, Paris, 1952.

Delumeau, Jean, Le Catholicisme entre Luther et Voltaire (Paris: Presses Universitaires de France, 1971).

Degert, Antoine, Histoire des séminaires français jusqu'à la Révolution, 2 vol., Paris, 1912.

Descourveaux, Philibert, Vie de Monsieur Bourdoise, Paris, 1724.

Dupuy, Michel, Itinéraire spirituel de Jean-Jacques Olier, Cerf, 1892.

Duhr, J., "Bourdoise", *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique* (Paris, 1936), vol. I.

Duranthon, Antoine, Collection des procès-verbaux des Assemblées générales du Clergé de France depuis 1560 jusqu'à présent (Paris: 1767-1778).

Duval, "L'ordre au concile de Trente", dans *Etudes sur le sacrement de l'Ordre*, 1957.

Faivre, Alexandre, Naissance d'une Hiérarchie: Les Premières Etapes du Cursus Clérical (Paris: Editions Beauchesne, 1977).

- Faillon, M., Vie de M. Olier, Paris, 1873.
- Fliche et Martin, éd., Histoire de l'Eglise, Tournai, 1960.
- Foissac, Adrien, Premier séminaire de Cahors, Cahors, 1911.
- Harang, Jean, Bourdoise, Paris, 1947.
- Héfélé (Ch.-J.) et Leclerc (H.), Histoire des Conciles, 19 vols., 1907-1938.
- Jedin, Hubert, Crise et dénouement
- Jedin, Hubert, Il tipo ideale di vescovo secondo la Riforma cattolica, Wurzburg 1941, Morcelliana 1950.
- Jurado, Manuel Ruiz, "Retraites Spirituelles", Dictionnaire de Spiritualité, vol. 13.
- Krumenacker, Yves, L'ÉCOLE FRANÇAISE DE SPIRITUALITÉ: Des mystiques, des fondateurs, des courants et leurs interprètes, Paris: Les Editions du Cerf, 1998.
- Mansi (Giovanni Dominico), Sacrorum conciliorum nova, et amplissima collectio, Paris: Hubert Welter, Editeur, 1901-1927.
- Martin, Victor, Le Gallicanisme et la Réforme Catholique: Essai historique sur l'introduction en France des décrets du Concile de Trente, 1563-1615, Paris, 1919, 1929.
- Martini, Cardinal, Preghiera et Conversione Intellettuale,
- Massaut, J. P., Josse Clichtove, l'humanisme et la réforme du clergé, 2 vol., Paris, 1969.
- Munier, Concilia Gallia, I, Turnhout, 1963.
- O'Donohoe, James A., Tridentine Seminary Legislation, its Sources and its Formation, Louvain: Publications Universitaires de Louvain, 1957.
- O'Donohoe, James A., "The Seminary legislation of the Council of Trent", dans Il Concilio di Trento et la Riforma Tridentina (Atti del Convegno Storico Internazionale Trento 2.-6. Settembre 1963, vol. I, Herder 1965, S. 157-172.
- Orcibal, Jean, Le Cardinal de Bérulle: Evolution d'une spiritualité (Paris: Les Editions du Cerf, 1965)
- Oury, Dom Guy-Marie, Histoire de l'Eglise (Sablé-sur-Sarte: Abbaye Saint-Pierre de Solesmes, 1978)
- Pourrat, Abbé Pierre, Sacerdoce, doctrine de l'école française, Paris: Bloud et Gay, 1931.
- Pourrat, Abbé Pierre, La Spiritualité Chrétienne, vol. IV.
- Prunel, Louis, "Premiers séminaires en France au XVIIe siècle", Etudes, 118 (Paris, 1909).
- Prunel, Louis, La Renaissance en France au XVIIe siècle, DDB 1921.
- Ratti, Achille, Acta Ecclesiae Mediolanensi, sive Sancti Caroli Borromaei Instructiones, Et Decreta.
- Roche, Maurice A., Saint Vincent de Paul and the Formation of Clerics, Fribourg: The University Press, 1964.
- Schoenher, Pierre, Histoire du séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, I, Paris, 1909.
- Schoenher, Pierre, "Premiers séminaires en France", dans Etudes, vol. CXVIII, Paris, 1909, 731- 740.

Sicard, Augustin, Ancien clergé de France, Paris, 1912.

Sol, Eugène, Vie d'Alain de Solminihac, Cahors, 1928.

Watrigant, Henri, Les Exercices spirituels à la naissance des séminaires: Recherches historiques sur leur part d'influence, No 39, Engnien, 1912.

Watrigant, Henri, Etudes et documents de la Bibliothèque des Exercices de saint Ignace (no 40).

Willaert, Léopold, Après le Concile de Trente: La Restauration Catholique, 1563-1648, Paris: Bloud et Gay, 1960.

INDEX

- Abelly, Louis
Alet
Arpaud
Assemblées du Clergé
- Beaune
Beauvais
Bellarmin
Bérulle
Binsfeld
Bonacina
Bons-Enfants
Bordeaux
Borromée, Saint Charles
Bouchet, Laurent
Bougaud, Louis-Emile
Bourdoise, Adrien
Bourgoing, François
Broutin, Paul
Buglose
Busaeus
- Cahors
Caignet, Antoine
Charité, Filles de la
Chartres
Chastenet, Léonard
Clergé,
Collet, Pierre
Condren, Charles de
Conférences de mardi
Contassot, Félix
Coste, Pierre
Cum adolescentium aetas
- Degert, Antoine
- Delville, Guillaume
De Sales, St. François
- Entretiens des Ordinands
Eudes, Saint Jean
- Foissac, Adrien
- Godeau, Antoine
Godeffroy
Gondi, Jean-François de
- Ignace de Loyola, Saint
- La Rochefoucault, François de
Lazaristes
Lyon
- Mardi, Conférences
Misson, Congrégation de la
Molina, Antonius
- Nicoläites
- Olier, Jean-Jacques
Oratoriens
Ordinands, Entretiens des
Ordinands, Retraites des
Ordinands, Séminaires des
Orléans
- Paris
Parlement
Pavillon, Nicolas
Périgueux
Perrochel, François

Petrus Lombardus

Potier, Augustin

Pourrat

Prêtres

Prêtrise

Protestants

Retraites de Dix Jours

Retraites des Ordinands

Rome

Rouen

Saint Charles Borromée

Saint François de Sales

Sainte-Geneviève

Saint-Lazare

Saint-Magloire

Saint-Nicolas-du-Chardonnet

Saint-Sulpice

Séminaire

Sol, Eugène

Solminihac, Alain de

Sorbonne

Sulpiciens

Théologie

Toletus, Franciscus

Trente, Concile de

Université

Vaugirard

Vincent de Paul

Vocation